

La démocratie locale à Grenoble

État des lieux | Mars 2021



SOMMAIRE

4

UNE DÉMOCRATIE LOCALE À PLUSIEURS DIMENSIONS

4

La démocratie représentative

4

La démocratie d'interpellation

5

La démocratie directe

5

La démocratie participative

6

LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE LOCALE

6

Comment travaille le conseil
municipal ?

8

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

8

De la consultation
à la co-construction :
3 niveaux de participation

12

Instances consultatives
pérennes à l'échelle de la ville

20

Instances consultatives
pérennes à l'échelle du quartier

25

Démarches participatives pour
enrichir la décision publique

32

Démarches participatives pour
« faire ensemble »

40

Reconnaissance et valorisation
de l'engagement citoyen

42

LA DÉMOCRATIE D'INTERPELLATION

42

Gestion des interpellations
informelles

43

Les questions orales des CCI au
conseil municipal

44

Dispositif de Droit
d'interpellation
concernant les pétitions

46

LA DÉMOCRATIE DIRECTE

46

Le Fonds de participation
des habitant-es (FPH)

50

Le Budget Participatif

52

Votation citoyenne

54

POUVOIR D'AGIR

Regards croisés
d'habitant-es
impliqué-es dans
la démocratie locale
et d'universitaires

À Grenoble, la participation citoyenne est dans notre ADN. C'est une histoire foisonnante, qui continue de s'inventer jour après jour.

Alors que nous traversons une crise sanitaire, sociale et économique sans précédent, nous sommes convaincu-es de l'absolue nécessité d'associer les citoyennes et citoyens aux décisions locales.

Au cœur de la crise, nous avons imaginé des formes nouvelles de participation : c'est le cas notamment avec la convention citoyenne COVID-19. Elle a permis d'associer les habitant-es et les associations à la gestion de la crise, de croiser les idées, les questionnements, de partager les expériences, les expertises. Elle a permis de tracer un chemin collectif, avec des solutions locales porteuses de sens.

À Grenoble, il existe de très nombreux espaces de participation : le Budget participatif, les Chantiers Ouverts au Public, les Conseils Citoyens Indépendants... Vous allez les découvrir au fil des pages.

Nous vous invitons à vous en saisir, au gré de vos envies et de vos besoins, au gré de vos idées et de vos disponibilités. Nous avons à cœur de permettre à chacune et chacun de prendre sa place dans la cité, de contribuer quel que soit son âge et sa situation, que vous soyez Grenoblois-e d'un jour ou de toujours.

Nous en sommes convaincu-es : nous pouvons donner ensemble du souffle et du sens à la démocratie, de l'enthousiasme aussi. Quitte à être bousculé-es parfois, mais c'est ainsi que nous continuerons à évoluer, à inventer collectivement des réponses nouvelles. C'est ainsi que nous pourrons construire la ville de demain. Une ville solidaire, résiliente. Une ville ouverte et généreuse.



Eric PIOLLE
Maire de Grenoble



Annabelle BRETTON
Adjointe à la Démocratie ouverte

UNE DÉMOCRATIE LOCALE À PLUSIEURS DIMENSIONS



La Ville de Grenoble souhaite dynamiser la vie démocratique locale grâce à la mobilisation des différent-es acteur-trices concerné-es ou intéressé-es par la chose publique : citoyen-nés, habitant-es, usagers, élu-es, services municipaux, associations, collectifs, professionnel-les, expert-es. Cette diversité est source de richesse et d'intelligence collective.

La Ville de Grenoble souhaite enrichir et développer les différentes dimensions de la démocratie locale.

La démocratie représentative

Permet d'exprimer la volonté générale par l'intermédiaire de représentant-es élu-es au suffrage universel à qui les citoyen-nés délèguent leurs pouvoirs. Concrètement, ce sont les Grenoblois-es inscrit-es sur les listes électorales qui, tous les six ans, élisent leurs représentant-es qui forment alors le Conseil municipal. Ce sont les membres de ce Conseil qui décident de l'action municipale au travers du vote des délibérations. Il existe d'autres systèmes représentatifs. On peut citer par exemple les parents d'élèves qui participent aux Conseils d'école ou les élections au sein des associations.

La démocratie d'interpellation

Permet à tout-e citoyen-e de susciter le débat autour de projets portés par la Ville mais aussi de faire émerger dans l'espace public des sujets qui n'étaient pas prévus dans l'agenda des politiques publiques, ou de demander des comptes à ses représentant-es, sous des formes plus ou moins formelles.



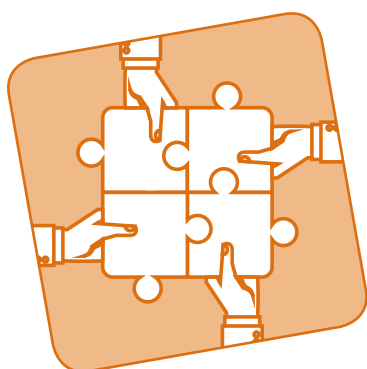
La démocratie directe

Permet aux citoyen-nés d'exercer directement leur pouvoir sans l'intermédiaire de représentant-es. Ainsi, les citoyen-nés sont à la fois à l'initiative des projets et décident ou non de leur réalisation..

La démocratie participative

Vise à favoriser l'implication directe du plus grand nombre de citoyen-nés concernés dans le gouvernement des affaires publiques. Il est essentiel au lancement de tout processus participatif de s'interroger sur les acteur-trices concernés par la démarche engagée en fonction de son périmètre territorial et/ou de sa thématique.

Ces différentes dimensions se complètent, parfois entrent en contradiction apparente, mais contribuent toutes à la vitalité démocratique locale.



Des équipes multiples au service de la vie démocratique locale

Ces multiples dimensions de la démocratie locale sont animées par de nombreux agent-es au sein de plusieurs services. Il s'agit d'abord de la mission démocratie locale, dédiée au développement et à l'animation transversale des dispositifs, et du lien avec les autres services concernés. La Direction de l'Action Territoriale joue également un rôle essentiel : grâce à son maillage territorial (Maisons des habitant-es) et à ses agent-es de terrain (agents de développement local notamment), elle anime la vie démocratique au plus près des habitant-es.

De nombreux autres services sont aussi concernés de près par l'animation de la démocratie locale : direction de la relation citoyenne, direction éducation jeunesse, direction de l'urbanisme et de l'aménagement, direction alimentation, nature et cadre de vie, direction des affaires culturelles...

LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE LOCALE



Comment travaille le conseil municipal ?

La loi et le règlement intérieur du conseil municipal encadrent le fonctionnement démocratique de l'institution.

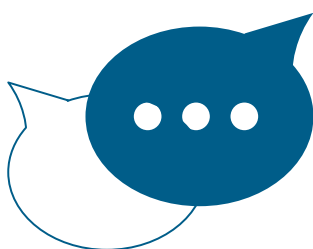
Information

Les documents de travail des commissions peuvent être transmis à tout conseiller qui en fait la demande.

Les conseils municipaux sont enregistrés et diffusés sur le site de la Ville, et les comptes rendus sont publics.

Travail du conseil municipal et élaboration des délibérations

Les groupes politiques qui comprennent au minimum 2 membres disposent de moyens matériels et humains nécessaires à leur fonctionnement (local, salarié-e éventuel-le).



Trois instances organisent la préparation des délibérations municipales :

► **Les groupes de travail.** Ce sont des réunions des membres de la majorité municipale, en charge d'examiner les projets de délibérations. Il existe différents groupes de travail en fonction des thématiques ou politiques publiques.

► **Les commissions préparatoires.** Ces commissions sont composées d'élu-es de la majorité et de l'opposition en charge d'examiner les projets de délibérations prévues à l'ordre du jour du prochain Conseil. Il existe différentes commissions préparatoires en fonction des thématiques de politiques publiques.

► **La conférence des président-es.** C'est une réunion composée des président-es de chaque groupe politique issu de l'assemblée communale en charge d'examiner les propositions d'ordre du jour des



Conseils municipaux. Présidée par le maire, elle se réunit au moins 10 jours avant chaque conseil municipal.

Chaque conseiller-ère municipal-e peut inscrire une proposition de délibération si son projet réunit 10 % des élu-es, et proposer des amendements avant ou pendant le débat sur une délibération.

Questions orales et vœux

Chaque groupe politique a le droit de poser une question orale en séance, donnant droit à une réponse du maire.

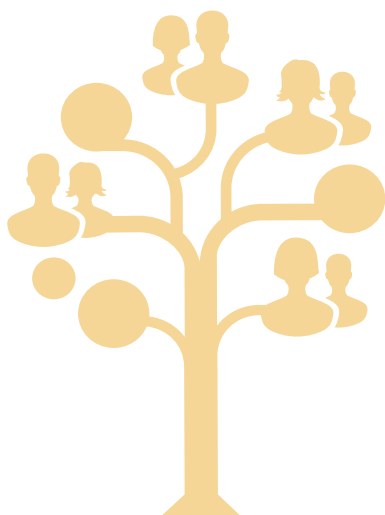
Chaque élu-e ou groupe peut proposer un projet de vœu en conseil municipal.

Expression politique

Chacun des groupes politiques a le droit au même espace d'expression dans le bulletin d'information générale de la commune (GreMag).



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



Un travail transversal a été entamé au sein de la ville de Grenoble pour diffuser et ancrer une culture de la participation au sein des différents services. Un groupe ressource de la participation a été formé, avec des ressources accessibles à tous les agent-es municipaux. Plusieurs journées de formations sur la démocratie locale à destination des agent-es ont eu lieu. Un réseau de « pisteurs », des agent-es expérimenté-es sur des démarches de participation, a été mis en place en support des agents en charge d'une démarche participative pour la première fois. C'est également dans ce contexte qu'a été conçu un **guide pratique de la participation citoyenne** à Grenoble, visant à fixer des points de repères partagés en matière de participation. Ce guide a été lui-même le résultat d'une démarche de concertation rassemblant des agent-es et élu-es de la Ville de Grenoble, ainsi que des membres des Unions de Quartier et des conseils citoyens indépendants.

1

De la consultation à la co-construction : 3 niveaux de participation

Nous reproduisons ici les pages du guide pratique de la participation citoyenne à Grenoble qui définissent ces trois niveaux de participation :

Les différentes formes de participation citoyenne proposées par la ville de Grenoble

La Ville s'engage à indiquer clairement aux citoyen-nes la forme de participation qu'elle leur propose. À chacune de ces formes correspond des conditions de réussite précisées dans le guide. En effet, chacun doit pouvoir s'impliquer sur des bases partagées et comprises par tous. Chacun doit aussi pouvoir préciser à quel titre il participe et avec quel mandat lorsqu'il est le porte-parole d'une dynamique collective.



L'INFORMATION : UN PRÉALABLE INDISPENSABLE

TROIS FORMES DE PARTICIPATION CITOYENNE SONT PROPOSÉES :

LA CONSULTATION

Recueillir la parole des citoyens pour éclairer la décision des élus.

LA CONCERTATION

Favoriser l'échange et la confrontation de points de vue pour éclairer la décision.

LA CO-CONSTRUCTION

Élaborer avec les citoyens un projet partagé.

Il ne s'agit pas là d'une échelle de valeurs car ces différentes formes dépendent du contexte, des contraintes ou encore des moyens mobilisables.

Différentes formes de participation peuvent coexister dans une même démarche.

L'information à Grenoble

L'information vise **un objectif de clarté et de pédagogie**. L'information permet de lever des incompréhensions, des malentendus. Elle peut permettre aussi une montée en compétence des citoyen-nes sur des problématiques publiques.

ON PEUT DIRE QUE L'OBJECTIF D'INFORMATION EST ATTEINT SI :

- Des supports d'information clairs, compréhensibles et aussi complets que possibles (coûts, impacts du projet, etc.) sont à disposition des habitant-es.
- Les données publiques existantes et ayant servi à l'élaboration du projet sont accessibles et compréhensibles par le/la citoyen-ne.
- Les personnes concernées ont bien reçu l'information et cela dans des délais raisonnables.
- Les citoyen-nes qui ont des questions peuvent obtenir des réponses dans des délais raisonnables.

...

Cette information peut revêtir différentes formes : information de proximité (affichage, distribution de documents), temps d'information commentée (ateliers, exposition commentée), temps d'information et de dialogue sur un projet dans le cadre d'une réunion publique, temps d'information comme étape préalable et incontournable d'une démarche plus globale de participation citoyenne.

À NOTER

Les citoyens sont également porteurs d'information et possèdent leur propre réseau de diffusion. Cette information citoyenne est précieuse et vient compléter celle que peut proposer la Ville.

La consultation à Grenoble

La consultation a pour objectif de **recueillir la parole des citoyen-nés pour éclairer la décision**. Elle permet de mieux identifier les besoins et d'ajuster la décision politique selon les retours des citoyen-nés.

ON PEUT PARLER DE CONSULTATION SI :

- ▶ Il existe un projet défini pour lequel plusieurs choix ou hypothèses sont possibles. Ces choix peuvent prendre la forme de différents scénarios en précisant les points forts et les points faibles de chacun.
- ▶ *Un temps d'information est proposé aux citoyen-nés au début du projet. Il permet de présenter le calendrier, la méthode de consultation et les acteur-trices consulté-es.*
- ▶ Des outils divers sont développés pour recueillir la parole des habitant-es, y compris ceux qui ne la donnent pas spontanément.
- ▶ La parole recueillie est consultable par tous, si possible dans sa version « brute ».
- ▶ Le résultat de la consultation est communiqué.
- ▶ La décision finale est expliquée par les élu-es en faisant référence aux avis recueillis.
- ▶ En cas de vote, la Ville annonce à l'avance si elle s'engage à suivre le résultat de ce vote ou si elle cherche à dégager des tendances.

À NOTER

Il est possible de faire appel à un tiers animateur dans un rôle de médiation et de neutralité.

La concertation à Grenoble

La concertation vise à **faire dialoguer des acteur-trices différent-es aux intérêts parfois divergents** afin de permettre la confrontation des points de vue. Elle prépare ainsi une décision qui appartient au final aux élus et qui doit tenir compte de ces échanges.

ON PEUT PARLER DE CONCERTATION SI :

- ▶ Il existe un projet qui reste à définir ou une problématique que l'on cherche à résoudre.
- ▶ *Un temps d'information est proposé aux citoyens au début du projet. Il permet de présenter le calendrier, la méthode de concertation, les invariants et les acteur-trices consulté-es.*
- ▶ Il existe des invariants et des marges de manœuvre clairement identifiés par la Ville dès le départ.
- ▶ Il est établi un diagnostic pluraliste à travers le recueil de la parole d'une diversité d'acteur-trices concerné-es par le projet. Une attention particulière est portée à ceux qui ne donnent pas spontanément leur avis.
- ▶ Les temps d'échanges permettent de confronter les points de vue et d'approfondir les alternatives.
- ▶ La méthode choisie permet d'assurer la traçabilité des contributions des uns et des autres au projet final.

À NOTER

Le partenariat avec la métropole est également renforcé, cette dernière déployant également une importante ingénierie participative sur le territoire, notamment du fait de la compétence sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire dans les quartiers politique de la ville.

La co-construction à Grenoble

La co-construction est un **processus permettant l'implication d'une pluralité d'acteur-trices dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet.**

Elle permet le développement d'une citoyenneté active et l'élaboration de projets au plus près des besoins des citoyen-nés.

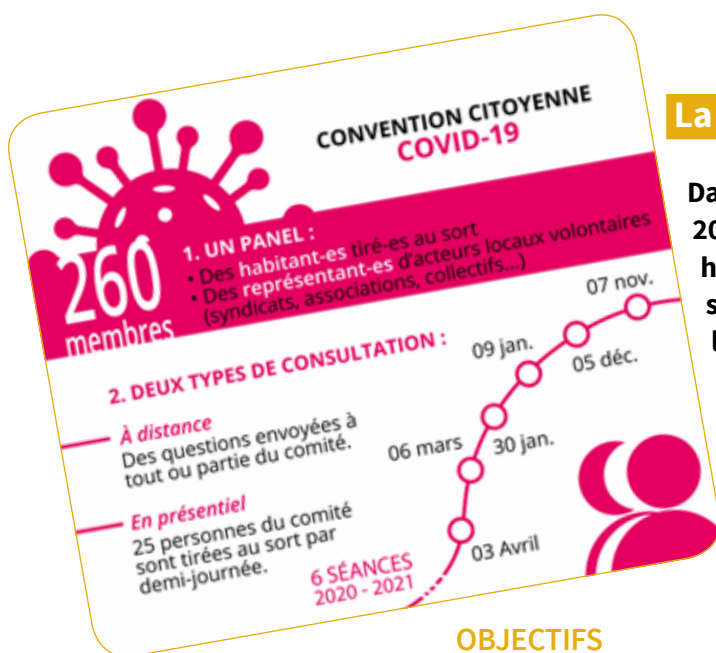
ON PEUT PARLER DE CO-CONSTRUCTION SI :

- ▶ Il existe des invariants et des marges de manœuvre clairement identifiés par la Ville dès le départ.
- ▶ Des citoyen-nés et les acteur-trices locaux directement concernés par le projet sont membres à part entière de l'instance de pilotage du projet dans une logique de co-responsabilité et de co-décision. Durant la phase de démarrage de la démarche, sont présentés et discutés au sein de l'instance de pilotage : le calendrier, la méthode de co-construction et le périmètre des acteur-trices impliqué-es. L'appartenance au comité de pilotage implique l'acceptation par ses membres du cadre de travail validé en son sein ainsi que la prise en compte des invariants du projet.
- ▶ *Suite au premier comité de pilotage, un premier temps d'information public est proposé aux citoyen-nés. Il permet de présenter le calendrier, la méthode de co-construction, les invariants et les acteur-trices impliqué-es.*
- ▶ Il est établi un diagnostic pluraliste à travers le recueil de la parole des acteur-trices concerné-es. Une attention particulière est portée à ceux-celles qui ne donnent pas spontanément leur avis.
- ▶ La Ville apporte des éléments pour nourrir les réflexions des participant-es.
- ▶ Des acteur-trices locaux de la participation citoyenne ou des citoyens participant à une démarche de co-construction peuvent jouer un rôle de garant. Ils veillent à la qualité de l'information diffusée, au respect de la méthode annoncée ainsi qu'à la transmission fidèle dans l'instance de pilotage de la parole des différents acteurs de la co-construction. Ceci nécessite de leur part implication et impartialité.
- ▶ Tout au long du processus, il est régulièrement proposé des retours vers les citoyens ayant pris part au processus, des points d'étape.
- ▶ Des citoyen-nés sont associés au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet.

Ces différents niveaux se traduisent par une grande diversité de formats et d'objets de participation à Grenoble, à travers des instances consultatives pérennes à l'échelle de la ville ou des quartiers, mais aussi des démarches participatives diverses visant à associer des citoyens à la décision ou la réalisation de l'action publique.

2

Instances consultatives pérennes à l'échelle de la ville



La convention citoyenne Covid-19

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire en 2020, la Ville de Grenoble a souhaité consulter habitant-es et représentant-es d'acteurs locaux sur les mesures mises en œuvre pour vivre avec la COVID-19. La convention citoyenne COVID-19 est une instance consultative paritaire et expérimentale permettant d'adapter et d'améliorer la prise des décisions, en associant les citoyen-nés.

OBJECTIFS

- Permettre à des citoyens de donner un avis sur certaines mesures prises par la Ville sur la gestion de la crise sanitaire.
- Informer les élu-es et les services sur les préoccupations actuelles des habitant-es.
- Identifier des risques à venir, toujours **du point de vue des habitant-es**.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Composition

- 200 habitant-es des six secteurs de la ville, tiré-es au sort sur listes téléphoniques, sans condition de nationalité, à parité entre femmes et hommes et avec un tiers de participants de moins de 25 ans.
- Panel paritaire de représentant-es volontaires d'acteurs locaux (associations, syndicats, collectifs, etc.)

Les séances présentiels (les réunions sont limitées à 25 personnes maximum dans le cadre des mesures sanitaires) sont composées d'environ 25 participant-es dont :

- 12 représentant-es d'acteurs locaux tirés au sort sur une liste de volontaires.
- Des citoyen-nés tiré-es au sort sur la base des 200 habitant-es tiré-es au sort sur listes téléphoniques.

Témoignages de participants :

“
J’ai été très content de
participer à ce comité,
qui fut pour moi une
première expérience
très enrichissante.”

“
Une très bonne
manière de faire
un lien de service
public.”

“
Je vous remercie
de m’avoir laissé
la parole, j’en avais
gros sur la patate.”

Afin de favoriser la diversité des avis et des acteur-trices représenté-es la composition du comité présentiel est renouvelée à chaque séance et ses participant-es ne peuvent pas participer à plus de deux séances.

Fonctionnement

► **À distance :** Envoi de questions ponctuelles, à la totalité ou à une partie des membres inscrits (habitant-es et représentant-es) permettant à la Mairie de bénéficier d’un avis citoyen afin d’adapter et améliorer ses décisions.

► **Séances présentielle :** Six séances sont prévues, sur une demi-journée, de novembre 2020 à avril 2021. Accompagné-es par un tiers professionnel, les participant-es sont invité-es à débattre et à dialoguer pour donner leur avis sur les mesures qui leur seront présentées et pour faire remonter leurs préoccupations, relatives à la crise sanitaire.

► **Évaluation continue :** Une sociologue indépendante est observatrice de cette expérimentation. Un rapport d’évaluation est prévu à l’issue des 6 séances présentielles programmées.

► Information et transparence

Les comptes rendus du Comité de liaison citoyen sont disponibles après chaque séance présentielle, informant ainsi l’ensemble des habitant-es sur les avis rendus, ainsi que sur les remontées qui sont faites aux élu-es et services de la mairie.

DES CHIFFRES CLÉS



200 membres
6 séances présentielles prévues
+ de 60 associations
et acteurs locaux représentés

Le fonctionnement vertical d’une cellule de crise ainsi que la forte contrainte temporelle pesant sur ce type d’instance, font de la convention citoyenne COVID-19 un dispositif à la fois expérimental et novateur. L’apport d’une méthode de participation horizontale dans une cellule de crise, dont la décision est nécessairement descendante de par sa nature, est un enjeu de taille pour la convention citoyenne COVID-19. L’adaptation continue du dispositif aux évolutions de la cellule de crise elle-même est ainsi nécessaire, et implique une évaluation du dispositif au fil de l’eau.

CONTACT

Mission démocratie locale

democratie-locale@grenoble.fr - comitecitoyen@grenoble.fr

Le Conseil des aîné-es de Grenoble

Le Conseil des aîné-es de Grenoble est l'une des mesures phares du premier Plan d'action de la démarche « Ville Amie des Aînés » (VADA) adopté en juin 2018. VADA est une démarche créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), que la Ville de Grenoble a rejointe en février 2016. Elle repose sur un processus qui comporte de nombreuses étapes. Depuis 2016, différents temps forts se sont succédés dans le but d'élaborer un diagnostic participatif. Les focus-groups organisés en 2016 ont permis de réaliser un état des lieux des forces et faiblesses du territoire, co-construit avec les Grenoblois-es volontaires de 55 ans et plus. Ces mêmes participant-es ont souhaité disposer d'une instance dédiée plus particulièrement aux retraités et personnes âgées.

OBJECTIFS



Le Conseil des aîné-es de Grenoble est une instance de participation citoyenne, dédiée aux Grenoblois-es de 55 ans et plus. Cette instance de pairs a pour mission de contribuer au suivi, à l'accompagnement et à l'évaluation de la démarche Grenoble, « Ville Amie des Aînés », en lien avec l'adjointe déléguée aux aîné-es, aux aidant-es et à la politique intergénérationnelle, et à la chargée de mission.

Concrètement, la contribution du Conseil des aîné-es sur l'ensemble de ces volets peut prendre des formes différentes : réunions de l'instance ; groupes de travail thématique destinés à définir des indicateurs d'évaluation ; définition de chantiers prioritaires ; suivi des actions mises en œuvre dans le cadre des Plans d'action VADA etc. En tant qu'instance dédiée à la démarche « Ville Amie des Aînés », le périmètre d'action du Conseil des aîné-es est identique à celui dévolu à VADA :

- ▶ Habitat et environnement ;
- ▶ Lien social et solidarité ;
- ▶ Participation sociale, engagements et citoyenneté ;
- ▶ Santé et autonomie ;
- ▶ Transports et mobilité ;
- ▶ Culture, sports et loisirs.

En amont de chaque réunion du Conseil des aîné-es, des groupes de travail thématiques ouverts à tous les Grenoblois-es de 55 ans et plus, sont organisés et ceci afin de permettre à l'ensemble des habitant-es de formuler des propositions sur les pistes de travail, et de suivre l'avancée de la démarche VADA.



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Composition et désignation des membres

Le Conseil des aîné-es de Grenoble comprend 36 sièges répartis entre les six secteurs de la Ville. Chaque secteur dispose de six représentants, trois femmes et trois hommes, et ce dans le souci de créer un espace paritaire. Le Conseil des aîné-es étant une instance collégiale – dépourvue de président-e et de suppléant-es – l'ensemble des membres est convié à chaque séance du Conseil. Les membres du Conseil des aîné-es siègent pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois pour 2 ans, portant la durée maximale à 4 ans.

Les membres du Conseil des aîné-es sont désignés par le biais d'un tirage au sort. Pour chaque secteur, deux tirages au sort sont effectués parmi les habitant-es ayant fait acte de candidature : l'un permettant de déterminer les représentantes féminines, l'autre les représentants masculins. Le tirage au sort a été effectué en présence de citoyen-nes et de l'adjointe déléguée aux aîné-es, aux aidant-es et à la politique intergénérationnelle, lors d'une réunion de lancement. Par dérogation et afin de pallier à l'insuffisance de membres candidats sur certains secteurs, les sièges à pouvoir pourront être proposés à des habitant-es identifiés comme étant en situation de vulnérabilité, d'invisibilité ou de fragilité, voire à des personnes qui facilitent l'accès à ces populations.

Fonctionnement de l'instance

Le Conseil des aîné-es – avec ses 36 membres – se réunit *a minima* 4 fois par an, sur convocation de l'adjointe déléguée aux aîné-es, aux aidant-es et à la politique intergénérationnelle. Une réunion extraordinaire peut également être convoquée à la demande des membres de l'instance

ou de l'adjointe. Les réunions du Conseil des aîné-es se déroulent au sein de l'Hôtel de Ville de Grenoble. Deux à trois groupes de travail thématiques – ouverts à tous les Grenoblois-es de 55 ans et plus – sont organisés chaque trimestre, et en amont des rencontres du Conseil des aîné-es. Les groupes de travail thématiques se déroulent quant à eux, sur des équipements de proximité, par rotation sur l'ensemble des six secteurs de la Ville, selon les thématiques prioritaires.

Dès son installation, le Conseil des aîné-es de Grenoble a souhaité s'investir sur de nombreux projets à destination des habitant-es âgé-es et des aidant-es, familiaux et professionnels :

► Le **test de mobilier urbain adapté à l'avancée en âge** : organisé place Notre Dame en février 2019, certains membres du Conseil ont été invité-es – avec des riverain-es et des passant-es – à tester différents types de mobilier urbain (bancs, fauteuils) et à se prononcer sur leur aspect esthétique, leur confort, leur facilité d'utilisation ou encore l'inclinaison du dossier et de l'assise. L'objectif était également de repenser la convivialité de cet espace public, à partir du mobilier urbain. C'est pour cela que les bancs et fauteuils ont été déplacés à différents endroits de la place, afin de pouvoir se mettre en condition réelle (exposition, sensibilité aux conditions climatiques, propice aux échanges etc.) ;

► L'élaboration du **Guide des aîné-es**, paru en décembre 2019 : guide pratique qui recense l'ensemble de l'offre de services municipale (Ville, CCAS et Métropole) à destination des aîné-es et des aidant-es, portant sur les six thématiques de la démarche « Ville Amie des Aînés » (VADA) : Se loger, se déplacer, préserver sa santé, se ressourcer, s'informer, s'investir etc. ;

► La co-construction du **futur label « Ville Amie des Aînés »**, porté par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés : à travers la participation – aux côtés d'autres Grenoblois-es âgé-es – à un atelier participatif organisé par l'équipe du Réseau francophone à l'Hôtel de Ville de Grenoble (janvier 2020), autour du fil rouge : « *Vivre dans une ville amie des aînés, pour vous c'est quoi ?* ».

Plus largement, le Conseil des aîné-es apporte également sa contribution sur de multiples projets transversaux : Co-élaboration du Plan d'action « Lutte contre l'isolement des personnes âgées en situation de vulnérabilité et soutien aux liens sociaux de proximité » (novembre 2019) ; Définition de la programmation et interventions lors des journées annuelles Grenoble, Ville Amie des Aînés (juin et septembre 2019) ; participation à la programmation autour de la Semaine bleue 2020 dédiée aux aîné-es et aux aidant-es ; réflexion autour de l'aménagement de l'espace accueil du futur EHPAD Flaubert (février 2019 et décembre 2020) et du projet de création d'une nouvelle résidence autonomie (à venir).

Parmi les étapes clés du projet on peut citer : La forte implication de l'instance, renforcée en période de crise sanitaire, avec des habitant-es qui ont souhaité se mobiliser dès le premier confinement : Lancement



d'un **appel à la solidarité** destiné à collecter des témoignages de soutien à destination des résident-es des EHPAD et Résidences autonomie du CCAS, et des agent-es qui les accompagnent au quotidien ; L'envoi d'un **message de prévention** à l'attention des Grenoblois-es de 55 ans et plus, sensibilisant aux gestes protecteurs ; depuis le 5 novembre 2020, organisation d'une **réunion hebdomadaire** destinée à identifier les difficultés rencontrées localement par les aîné-es et les habitant-es en situation de vulnérabilité, et à initier différentes actions de solidarité (organisation de distributions alimentaires, de masques chirurgicaux et de gels hydro-alcooliques ; modalités d'accès aux transports à la demande ; lutte contre la fracture numérique etc.). Certains membres du Conseil des aîné-es font également partie du **Groupe de réflexion Personnes âgées-COVID 19** de la Ville et du CCAS, chargé d'évaluer chaque semaine, l'impact des mesures de confinement et du protocole sanitaire sur les aîné-es et les habitant-es en situation de vulnérabilité.

DES CHIFFRES CLÉS



36 membres

4 réunions/an

CONTACT

Carlyne Berthot - Démarche VADA

Tél. 06 49 52 89 68 - carlyne.berthot@grenoble.fr



Le Conseil Consultatif des Résidents Étrangers de Grenoble

Le CCREG est un lieu de convergence multiculturelle. Dans une métropole cosmopolite comme Grenoble où se côtoient plus de 70 nationalités, le CCREG est une instance venant enrichir les politiques publiques municipales d'expériences menées à l'étranger.

Alors que les citoyen·nes résident·es étranger·ères participent à la vie de la cité par le fait d'y vivre, étudier et travailler, ils ne bénéficient pas toujours – en raison de leur nationalité – du droit de vote et d'éligibilité au niveau local.

C'est pour pallier ce déficit démocratique que le Conseil Municipal a décidé en 1999, la création du Conseil Consultatif des Résidents Étrangers Grenoblois, mis en place en juillet 2000. Instance de démocratie participative, il doit permettre de produire une réflexion collective et des avis qui viennent enrichir les politiques publiques locales.

Depuis 1999, le CCREG se mobilise et apporte sa contribution à la vie politique locale. Il impulse de nouvelles thématiques et intègre un plus grand nombre de résidents étrangers. En raison des difficultés internes persistantes et d'un faible renouvellement des participant·es, depuis 2019, les membres du CCREG ont décidé de mettre en veille cette instance consultative.

OBJECTIFS

Participer pleinement à la démocratie locale

Le CCREG est une instance de démocratie participative dans laquelle chacun peut s'exprimer et dialoguer avec les élus et services de la Ville.

Donner un avis sur les politiques locales

À la demande du maire ou de sa propre initiative, le conseil réfléchit sur les projets de la Ville et sur les sujets concernant les Grenoblois·es, dont les résidents étrangers. À l'issue de cette réflexion collective, les avis sont remis au conseil municipal ou aux commissions municipales où ils seront débattus.

Exemple : recueillir et faire remonter, par des temps d'échanges ou par des avis, une réflexion sur les pratiques de démocratie participative existantes dans d'autres pays (intérêts et limites) et en faire part à la municipalité.



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Sujets de travail

Le CCREG travaille sur plusieurs thématiques comme :

- ▶ Le droit de vote et d'éligibilité
- ▶ La coopération décentralisée
- ▶ La lutte contre les discriminations

Composition du CCREG

- ▶ Tout résident grenoblois non-français
- ▶ Personnes nouvellement naturalisées
- ▶ Associations œuvrant dans le champ du droit des étrangers et de l'intégration
- ▶ Associations communautaires

Le CCREG est co-présidé par un-e élu-e et un-e habitant-e.

Rythme de travail

Les membres du CCREG définissent leur rythme de travail selon les thèmes traités. Le bureau ainsi que les commissions se réunissent une fois par mois. Chaque membre peut impulser un sujet de travail en lien avec les politiques publiques locales et la citoyenneté de résidence.

Comité d'avis culture

OBJECTIF

Ouvrir aux habitant-es le comité d'avis sur les projets artistiques et culturels déposés auprès de la Ville.

FONCTIONNEMENT

Le rôle du comité d'avis est d'aider à l'instruction des demandes de subvention ou autres soutiens en apportant un avis sur les projets artistiques et culturels déposés auprès de la ville de Grenoble (environ 150 par an).

Constitué d'élus et de personnalités qualifiées, depuis 2017, le Comité d'avis est ouvert aux habitant-es, leur réservant quatre sièges sur 19.

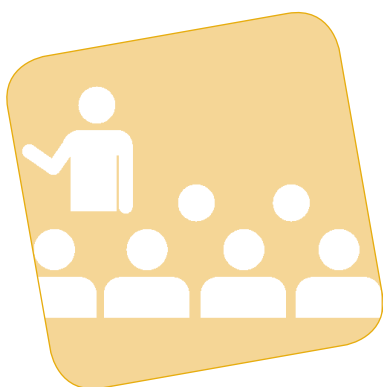
Le comité se réunit au moins quatre fois dans l'année, dont trois réunions d'une journée chacune, destinées à examiner les demandes de subvention,

Pour postuler, les Grenoblois-es peuvent déposer un bulletin d'inscription dans les urnes présentes dans les équipements culturels (réseau de la bibliothèque municipale de Grenoble, musée, muséum, théâtre municipal de Grenoble, conservatoire de Grenoble) et dans les maisons des habitants, ou remplir une candidature en ligne.



3

Instances consultatives pérennes à l'échelle du quartier



Les Conseils Citoyens Indépendants de territoire

Les Conseils Citoyens Indépendants ont été créés en 2015 pour répondre aux obligations de la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002, dite « Loi Vaillant ». Issus d'un processus de co-construction, ils ont remplacé les conseils consultatifs de secteurs. Ce processus a débuté en septembre 2014 au travers d'une ambitieuse démarche de réflexion partagée avec des citoyens et des associations, l'organisation d'Assises Citoyennes et la mise en place d'une Commission extra-municipale. Cette Commission composée de 12 élus et de 12 citoyens a ainsi travaillé de décembre 2014 à février 2015 à la rédaction d'une Charte de fonctionnement sur laquelle s'est appuyé le Conseil municipal pour voter, le 25 mars 2015, la délibération portant création des Conseils Citoyens Indépendants. En parallèle, une Commission de suivi et d'évaluation a été mise en œuvre pour accompagner cette instance. En 2018, un travail d'échange et concertation a fait évoluer la forme et les missions des CCI, intégrant les ateliers de projets dans une nouvelle charte de fonctionnement.

OBJECTIFS

Afin de vitaliser la démocratie locale, les Conseils Citoyens Indépendants de territoire sont appelés à être des lieux d'échanges, d'interpellation et de co-construction avec la Ville de Grenoble.

Ils possèdent quatre missions prioritaires :

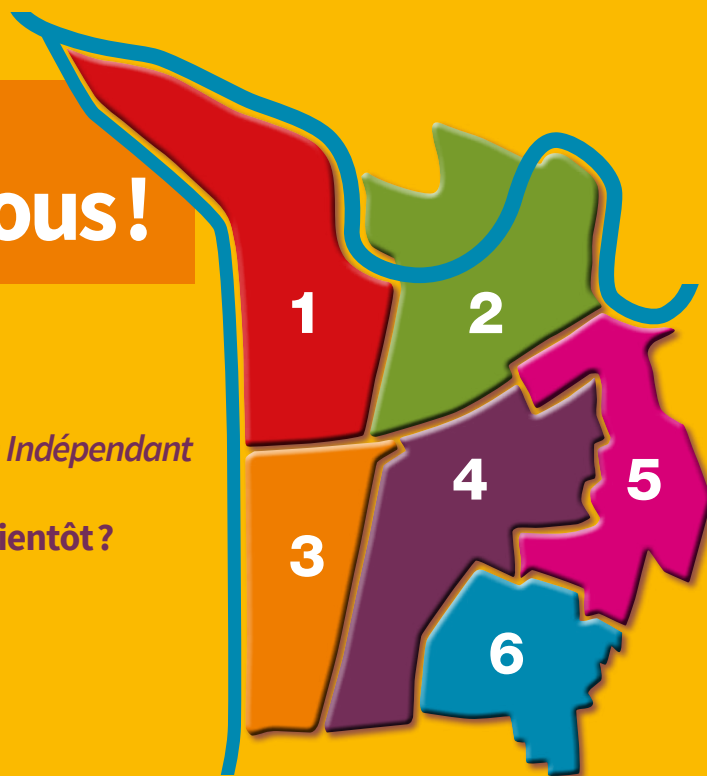
- Prendre part à l'animation des dispositifs de démocratie locale (Budget participatif, Fonds de Participation des Habitants, période de vote du Budget participatif et de l'interpellation citoyenne, la Belle saison...).
- Accompagner les démarches de participation citoyenne sur les projets de leur territoire (rôle de garant dans les démarches de co-construction, appui à la mobilisation...).
- Être le relais des acteurs locaux et des habitant-es de leur territoire en direction de la Ville.
- Être un interlocuteur de l' élu de secteur sur les politiques publiques municipales sur leur territoire (élaboration, suivi, évaluation).

Nous avons un Conseil pour vous !

Rejoignez-nous !

“Il y a toujours un Conseil Citoyen Indépendant proche de vous.”

Anne et Christian... et vous, bientôt ?
membres de Conseils



Conseils Citoyens Indépendants

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Territoires

Pour permettre une meilleure articulation avec l'organisation de la Ville de Grenoble les Conseils Citoyens Indépendants de territoire sont présents sur chacun des 6 secteurs administratifs de la Ville.

Composition

Composés uniquement par des personnes physiques, dans le respect des règles de parité femme/homme, les CCI sont ouverts aux Grenoblois-es de plus de 16 ans qui résident ou exercent une activité à Grenoble, sans condition de nationalité.

Les Conseils Citoyens Indépendants de territoire s'engagent à recruter et intégrer en leur sein des citoyen-nés qui ne se sont pas spontanément porté-es volontaires. Le choix de la méthode de recrutement (tirage au sort, porte à porte aléatoire, mobilisation dans l'espace public, etc.) appartient à chaque Conseil.

Fonctionnement des Conseils Citoyens Indépendants de territoire

Afin de garantir leur autonomie de fonctionnement, les Conseils Citoyens Indépendants de territoire ne sont pas co-présidés par les élu-es.

Veillant à conserver un cadre d'une gouvernance démocratique et collégiale, les Conseils Citoyens Indépendants de territoire définissent eux-mêmes leur organisation et méthodes de travail afin de remplir les missions qu'ils se sont confiées.

Les projets portés par les CCI (seuls ou en partenariat avec d'autres acteurs du territoire) peuvent être variés :

- ▶ Animation du territoire (conférences, événements locaux)
- ▶ Interpellation de la mairie sur des politiques publiques spécifiques
- ▶ Implication dans des démarches participatives existantes (concertation pour un projet d'urbanisme...)
- ▶ Possibilité de poser une question orale à chaque conseil municipal
- ▶ Participation aux ateliers de projets

Une association de gestion des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble (ACCIG) a été créée le 21 septembre 2015. Elle gère les moyens mis à disposition des Conseils Citoyens Indépendants de territoire. Elle est composée de membres issus des Conseils Citoyens Indépendants de territoire.

Articulation avec la Ville de Grenoble

Les conseils citoyens indépendants de territoire peuvent rencontrer au moins deux fois par an l'élue de secteur et le/la directeur.rice de territoire afin d'échanger sur les problématiques et les projets municipaux en cours ou à venir de leur territoire.

Si des échanges plus réguliers sont nécessaires, les conseils peuvent désigner des interlocuteurs référents afin d'assurer le lien avec l'élue de secteur et le/la directeur.rice de territoire.

La Ville s'engage à apporter des réponses aussi complètes que possible et dans les meilleurs délais aux questions portées par les Conseils citoyens indépendants de territoire.

Les Conseils peuvent être invités à participer à différents groupes de travail, comités de pilotage ou instances municipales lorsque le sujet traité concerne leur territoire.

“

... C'est l'occasion de s'intéresser à ce qui se passe dans le secteur et plus largement dans la ville.



Ce qui est intéressant, c'est de pouvoir mener à bien des projets à petite échelle grâce au budget apporté par la Ville et d'avoir la possibilité de saisir le maire d'une question au préalable du Conseil municipal. Le fait que l'on soit là pour porter la voix des habitants donne une certaine légitimité...

”

Anne Saoudi



DES CHIFFRES CLÉS

6^{CCI}
pour 6 secteurs
12 questions orales
présentées au Conseil municipal



CONTACT

► **Conseils citoyens indépendants**

contact@conseilscitoyensindependantsgrenoble.fr

► **Mission démocratie locale**

democratie-locale@grenoble.fr

Les Conseils Citoyens Politique de la Ville (CCPV)

Ces instances sont encadrées par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la politique de la Ville et la cohésion urbaine, et visent à associer les habitants, associations, acteurs économiques à la gouvernance dans les quartiers prioritaires.

OBJECTIFS

- Permettre aux habitants des quartiers classés prioritaires par la politique de la Ville d'agir sur l'amélioration de leurs conditions de vie
- Favoriser le dialogue entre les différents acteurs intervenant dans les quartiers prioritaires et les habitants
- Associer les habitants à l'instruction de la programmation financière de la politique de la ville.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Les CCPV concernent uniquement les quatre quartiers classés en politique de la Ville (QPV) : Alma-Très-Cloîtres-Chenoise, Teisseire-Abbaye-Jouhaux-Châtelet, Mistral-Lys Rouge-Camine et Villeneuve-Village Olympique.

L'animation de ces instances est assurée par des agents municipaux de la Direction de l'Action Territoriale de la ville de Grenoble.

Les CCPV participent à différentes instances officielles du contrat de ville : comité de pilotage, groupe de travail et contribuent à l'instruction de la programmation financière annuelle du contrat de ville. Ce sont donc une plate-forme de rencontres entre les acteurs du territoire concerné.

La composition, et la dénomination des CCPV sur Grenoble ont été revues avec la nouvelle équipe municipale :

- ▶ Désormais l'appellation rejoint celle proposée dans le cadre de référence national : conseil citoyens politique de la Ville, accolée au nom des quartiers concernés. On ne parle plus de table de quartier
- ▶ Deux modèles de CCPV seront mis en place selon les tailles des QPV
- ▶ Le cadre réglementaire pour la composition des CCPV est le suivant :
 - un collège Habitants majoritaire, composé de :
 - d'habitants tirés au sort majoritaires
 - d'habitants volontaires
 - un collège d'acteurs (commerçants, institutions, associations).
 - La parité est un objectif à atteindre, attendu uniquement pour le collège des habitants (Référentiel CCPV du CGET avril 2016)

Tous les membres ont un lien avec le quartier et apportent ainsi leur connaissance et leur vécu du quartier dans ces instances.

ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ Au sein de Grenoble Alpes Métropole : 10 conseils citoyens politique de la Ville au total dont 4 au sein de la Ville de Grenoble
- ▶ En moyenne, le CCPV se réunit une fois par mois et demi

- ▶ Entre septembre et octobre les CCPV sont réunis sur une matinée ou en soirée pour étudier les dossiers qui concernent leur QPV, pour l'instruction de la programmation financière du contrat de ville.

- ▶ La présence des habitants des QPV dans les instances de pilotage du contrat de ville a modifié le fonctionnement très institutionnel de ces instances. L'avis des habitants peut modifier les financements de l'État ou de la Métropole.

CONTACT

Directions de territoire des secteurs 2, 3, 5 et 6

4

Démarches participatives pour enrichir la décision publique

Participation au sein de la mission Égalité des droits : publication d'un livre blanc de l'égalité des genres et des sexualités issu d'une démarche de concertation des acteurs

L'égalité est un droit fondamental, c'est pourquoi les pouvoirs publics doivent tout faire pour réduire les discriminations, qui constituent une rupture du pacte républicain.

Les causes de discriminations peuvent être multiples : origine, sexe, identité de genre, âge, orientation sexuelle, situation familiale, lieu de résidence, état de santé, handicap... La Ville de Grenoble agit contre toutes les formes de discriminations que pourraient rencontrer ses propres agent-es et les Grenoblois-es.

Au printemps 2018, la Ville de Grenoble a lancé une concertation auprès des associations de terrain afin de rédiger un recueil de propositions d'actions concrètes pour lutter contre les discriminations liées au genre et aux sexualités. Le Livre Blanc de l'égalité des genres et des sexualités est le résultat de ces différents temps d'échanges.



OBJECTIFS

- **Valoriser les compétences des associations militantes**, les premières compétentes pour identifier de nouvelles problématiques et besoins au niveau local
- **Déployer une nouvelle forme de dialogue**, peu utilisée jusqu'à présent, en cohérence avec les démarches participatives plébiscitées par la Ville.

DE LA CONCERTATION AU PLAN D'ACTION

Plus d'une vingtaine d'associations sur trente ont participé à ces temps de travail (Tempo, Femmes SDF, Observatoire Isérois de la Parité, 10 000 entrepreneurs, AIDES, Association des femmes françaises diplômées de l'université, CoreVIH, Planning Familial, etc.). Ce panel est d'autant plus représentatif que les missions de chacune sont très diversifiées (sensibilisation à l'égalité, lutte contre les violences et la précarité, accès à la culture, promotion de la santé, entrepreneuriat...).



Un petit témoignage ?

Lors de la remise du livre blanc, propos du maire aux associations militantes :

“
Continuez à nous bousculer
pour faire avancer
l'administration sur
des thématiques comme
le genre ou les sexualités.”

Force de proposition, les associations ont présenté à la Ville leur « **Livre Blanc de l'égalité des genres et des sexualités** » le 14 février 2019. Partant de leur expertise de terrain, elles identifient les problématiques, les besoins, les manques et les urgences au niveau local en matière d'égalité des genres et des sexualités, de lutte contre le VIH. Ce recueil d'actions interpelle la Ville sur la lutte contre toutes les discriminations de genre ou de sexualité de manière transversale.

À l'occasion de la clôture de l'édition 2019 de la Quinzaine contre le racisme et les discriminations, le Maire de Grenoble a annoncé le plan d'actions issu du Livre Blanc de l'égalité des genres et des sexualités. Au-delà du renfort des actions initiées par la Ville, **quatre nouveaux axes d'engagements ont été annoncés avec des mesures concrètes :**

- ▶ Faire évoluer l'administration
- ▶ Produire de la connaissance et de la lisibilité sur les questions de genre et de sexualités
- ▶ Mettre à l'abri des personnes vulnérables et agir contre la précarité liée au genre
- ▶ Travailler sur les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge.

DES CHIFFRES CLÉS

40
associations
invitées

▼
15
associations
présentes
en moyenne



1
remise officielle
du livre blanc au maire

5
réunions
thématiques
3
réunions
plénières

1
présentation officielle
du plan d'actions de la Ville

CONTACT

Nadège Briand

Direction Action Territoriale, Ville de Grenoble
nadege.briand@grenoble.fr

Les ateliers de projet

Suite au travail de la Commission de suivi et d'évaluation des Conseils Citoyens Indépendants (CCI), il est apparu nécessaire d'inventer et d'expérimenter une nouvelle forme de participation complémentaire aux CCI de territoire permettant de mieux mobiliser des citoyens, majoritairement tirés au sort, pour faire évoluer concrètement les politiques municipales. (cf. **Les CCI, 2 ans après**, rapport disponible sur le site web de la ville).

Les membres des Conseils citoyens indépendants ont alors imaginé les Ateliers de projet, qu'ils ont inscrit dans **la nouvelle Charte de fonctionnement des CCI**. Les Ateliers de projet permettent à 30 citoyen-nes grenoblois-es, dont une majorité de citoyen-nes tiré-es au sort et d'autres issus des instances citoyennes grenobloise, de faire évoluer l'action publique.

OBJECTIFS

- Permettre à des citoyen-nes d'élaborer collectivement des préconisations sur une politique municipale spécifique
- Expérimenter un format de participation avec une méthode, un objet et des débouchés clairs favorisant l'implication des citoyen-nes dans une temporalité précis.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Composition

30 citoyen-nes grenoblois-es (+16 ans) dont 17 citoyen-nes tiré-es au sort et 13 citoyen-nes volontaires dont 6 représentant-es des Unions de quartier, 6 représentant-es des Conseils Citoyens Indépendants et un-e représentant-e du Conseils Consultatif des Résidents Étrangers (CCREG).

Fonctionnement

Ces 30 citoyen-nes, accompagnés par un tiers professionnel, peuvent auditionner les services municipaux et métropolitains mais aussi des expert-es ou des associations thématiques afin de construire des préconisations qu'ils présenteront ensuite en Conseil municipal. Chaque atelier compte un nombre de séances de travail limité (3 ou 4) sur des horaires permettant à chacun de participer.

Modalité de définition des thématiques :

- Recueil des thématiques pertinentes auprès des instances citoyennes et des services
- Choix parmi ces propositions de 5 thématiques par les élus
- Priorisation de ces thématiques par les Conseils Citoyens Indépendants.



Les 3 Ateliers de projet réalisés en 2019 :

- **Atelier « piétons/cycles ».** Quelles pistes d'action pour améliorer la cohabitation des déplacements à pied et à vélo et leur sécurité sur la ville de Grenoble ?
- **Atelier « commerces ».** Quelles pistes d'actions pour favoriser la revitalisation des commerces et des services de proximité à Grenoble ?
- **Atelier « lutte contre l'isolement des personnes âgées ».** Quelles pistes d'action pour lutter contre l'isolement des personnes âgées en situation de vulnérabilité ?

ÉLÉMENTS CLÉS

- 9 séances de travail en 2019 (3 séances pour 3 thématiques)
- Une moyenne de 23 participants par séance dont 15 tirés au sort
- 3 délibérations traduisant les préconisations des ateliers de projet : 13 mai, 23 septembre et 4 novembre 2019

CONTACT

Mission démocratie locale
democratie-locale@grenoble.fr

“

J'ai adoré l'atelier de projet, les personnes et leur capacité d'entrer dans le sujet même si elles n'y connaissent rien. Ça donne une qualité de pouvoir faire partie des personnes qui apportent des propositions, de participer. Je trouve ça



génial qu'une personne lambda puisse s'exprimer. La richesse des points de vue, les horizons différents amènent vers des propositions originales. C'est aussi mieux connaître un sujet et c'est encore un moyen de faire des liens.”

Laure Cubas

Démarches participatives relevant de l'urbanisme et de l'aménagement

OBJECTIF

Associer les habitant-es et usager-ères aux aménagements touchant à leur cadre de vie et à l'urbanisme

DIFFÉRENTES FORMES DE PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES PROJETS D'URBANISME

La Ville de Grenoble accorde une importance particulière à la prise en compte de l'avis des habitant-es dans l'élaboration de ses projets urbains, et ce, bien au-delà des obligations strictement réglementaires.

À travers la variété de ses actions participatives et d'information citoyenne, sur des projets à des niveaux d'avancement différents (études de définition des projets urbains, projets de constructions privés, projets d'espace public, secteurs d'aménagement en travaux etc.), tant en termes d'échelle (bâtiment, îlot, rue, quartier...) que de méthode employée (information, concertation, co-construction...), la Ville renouvelle ses manières de faire et se réinterroge régulièrement sur ses pratiques. Elle multiplie les moyens d'actions afin d'informer et de placer les citoyen-nés au cœur de la politique d'urbanisme, poursuivant l'objectif d'enrichir constamment les projets, en s'appuyant sur l'expertise d'usage des habitant-es, et de favoriser leur appropriation par les futurs usager-ères.

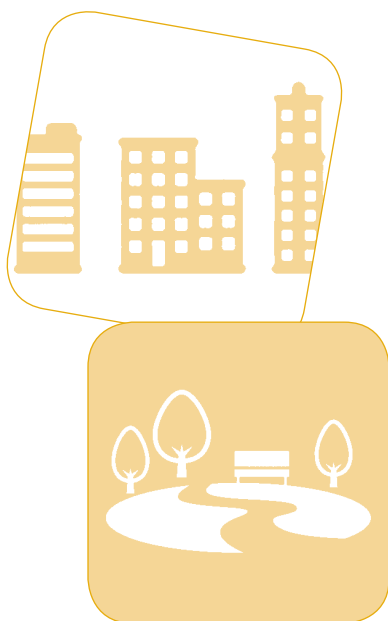
EXEMPLES DE DÉMARCHES ENGAGÉES SUR LA PÉRIODE 2015-2019

Démarches de co-construction

- Dans le cadre de l'élaboration du plan guide de l'**Esplanade**, de 2015 à 2017, la Ville a fait le choix de mettre en place une démarche de co-construction
- En 2017-2018, une démarche similaire a été menée pour l'élaboration du plan guide de la **ZAC Flaubert** par l'aménageur de la Ville, la Sagès

Démarches de concertation

- La Ville et la Sagès ont par ailleurs mené une démarche de recueil de la parole habitante pour définir les grands principes de réaménagement du secteur de l'**Abbaye**, entre 2017 et 2018.
- En 2016, une démarche de concertation sur la conception des espaces publics de **Chatelet** et de **l'avenue de Washington** a été menée par la Sagès.
- Enfin, deux parcs publics, qui s'inscrivent dans des projets d'aménagement, ont fait l'objet d'une démarche de concertation des habitant-es : le réaménagement du **parc et de l'école Vallier**,



à proximité des travaux de l'A480 dans le secteur de Catane, et la **création du parc Cambridge sur la Presqu'île**, démarche menée par l'aménageur de la Ville, la SEM Innovia.

Démarches de consultation

Début 2019, la Ville a lancé une étude urbaine sur le secteur Hoche-Malraux, là encore, en impliquant les habitant-es et commerçant-es du secteur, dès la phase de diagnostic du projet.

Démarches d'information

- En 2019, la ville a également tenu à informer les riverain-es des travaux du projet de l'A480, porté par l'État et son concessionnaire autoroutier AREA, au travers de l'organisation de 3 réunions publiques d'information sur les secteurs de Catane, Mistral et Berriat.
- La Ville veille également à informer les riverains et associations d'habitants des projets de constructions privés de plus de 10 logements (permis de construire) et organise des réunions d'information en présence du constructeur (promoteur immobilier ou bailleur social) et de l'architecte du projet. Ces réunions publiques d'information sont l'occasion d'informer les riverain-es des chantiers à venir. Ainsi, les habitants peuvent exprimer des demandes d'évolution des projets auprès des opérateurs.

La Métropole, sur les grands projets urbains qu'elle porte sur le territoire grenoblois, met également en place, avec la Ville, des démarches de participations citoyennes sur les projets d'aménagement métropolitains : Cœur de ville-Cœur de métropole, Grand Alpes, projets de rénovation urbaine Mistral et Villeneuve ainsi que sur la construction des documents de planification stratégique : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Plan de Déplacement Urbain (PDU).

ÉLÉMENTS ET CHIFFRES CLÉS

Entre 2015, et 2019, la Ville et ses aménageurs, la SPL Sagès et la SEM Innovia, ont organisé :

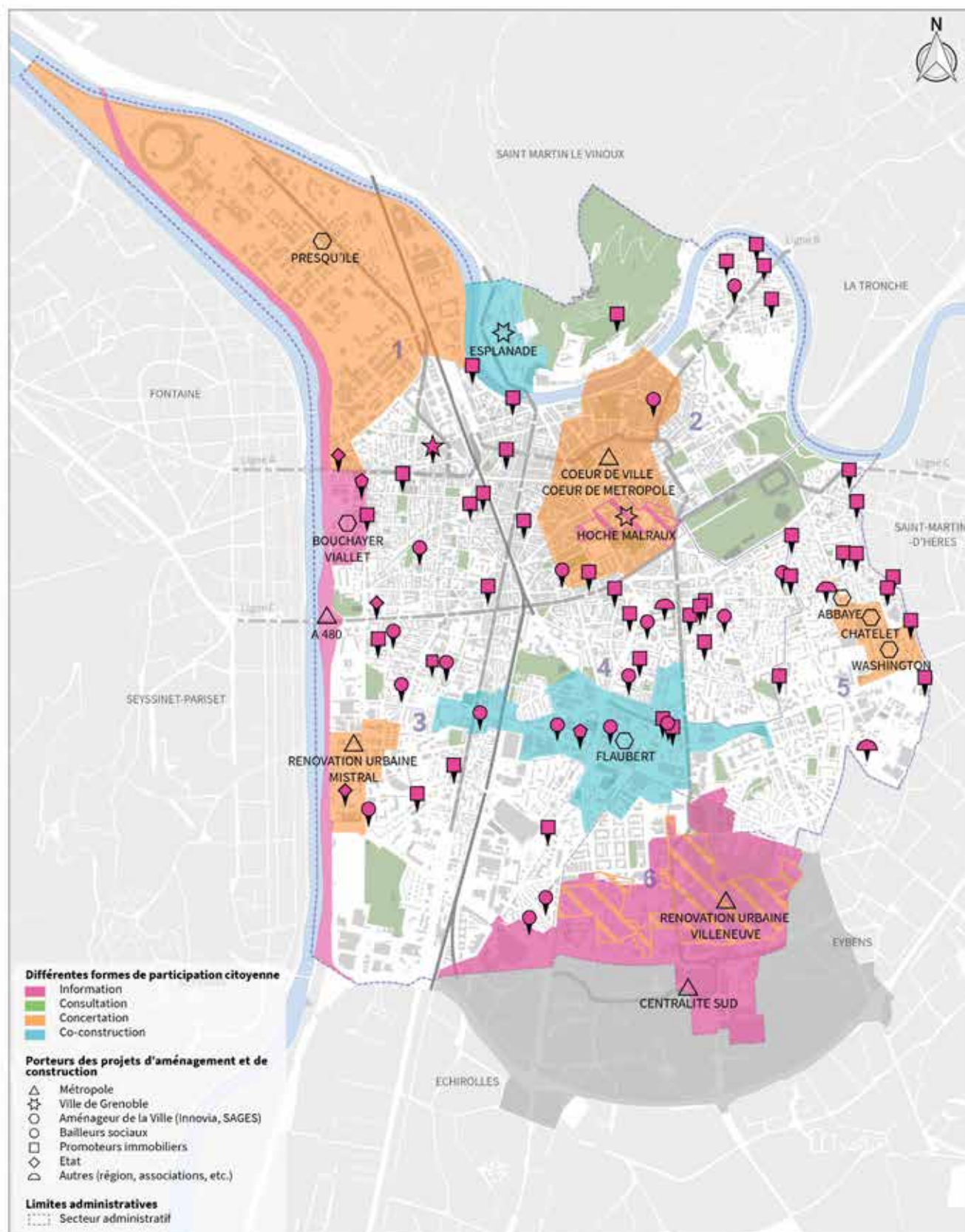
- Environ **45** réunions de concertation et de co-construction sur les grands projets urbains en cours de construction : Flaubert, Presqu'île, Abbaye, Chatelet, Washington
- Environ **28** réunions de concertation et de co-construction visant l'élaboration des grands projets urbains de demain : Esplanade, Hoche-Malraux
- Environ **55** réunions publiques d'information sur les projets de constructions privés (permis de construire).

Participation citoyenne dans les projets d'aménagement et de construction de 2015 à 2019



Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement

juillet 2019



5

Démarches participatives pour « faire ensemble »



“
Les chantiers jeunes m'ont permis de découvrir/redécouvrir des associations, de travailler en équipe, d'échanger avec tous les acteurs des lieux (personnes âgées, enfants...) de manière générale, cela m'a apporté de l'expérience, de la joie de la bonne humeur... et de l'argent.”

Simon, 17 ans, Villeneuve

Les Chantiers Jeunes

OBJECTIFS

- Favoriser l'implication concrète des jeunes dans des domaines variés : distribution alimentaire, travaux d'entretien au sein d'un jardin partagé, animations auprès de personnes âgées.
- Faire découvrir aux jeunes l'engagement et la solidarité, pour leur donner envie de s'engager et de donner d'eux-mêmes en tant que citoyen-nes.

FONCTIONNEMENT

Déroulé des chantiers

Les chantiers sont organisés par équipes de 5 jeunes, d'une à deux semaines, à hauteur de 3,5 heures par jour. Chaque équipe est encadrée par un-e encadrant-e pédagogique. Les jeunes réalisent des missions solidaires ou d'entretiens, dans des associations ou des collectivités : distribution alimentaire, travaux d'entretien au sein d'un jardin partagé, animations auprès de personnes âgées, etc. En contrepartie, les jeunes reçoivent une indemnité de 105€ par semaine d'engagement.

Qui peut participer à ces chantiers ?

Tous-tes les jeunes grenoblois-es de 16 à 20 ans (excepté les jeunes ayant déjà participé aux jobs d'été, aux chantiers jeunes 2019 ou bénéficié du dispositif « coup de pouce BAFA »).

Les jeunes postulent par dossier, la Ville recense les candidatures et organise un tirage au sort avec 4 critères : âge, sexe, quartier d'habitation QPV/hors QPV, afin d'assurer la mixité des groupes.

Quand se tiennent ces chantiers ?

Les chantiers jeunes ont lieu l'été et aux vacances d'avril et octobre. Les sessions d'été durent 2 semaines, les sessions de printemps et automne durent 1 semaine.

Les chantiers jeunes représentent environ 120 jeunes l'été, 20 jeunes en octobre et 20 jeunes en avril.

“

De manière générale, les chantiers jeunes m'ont permis de comprendre les enjeux du domaine de la solidarité. Au fil des missions, j'ai pu voir que derrière le mot « solidarité », se cachent bien des aspects. Je me suis beaucoup remise en question durant les missions, sur ma manière d'aider les autres. De plus, les missions m'ont donné envie de participer à des missions de bénévolat autour de Grenoble (SPA et le fournil). J'ai aimé me sentir utile durant ces deux semaines.”

Lévina, 18 ans, Berriat

DES CHIFFRES CLÉS

DEPUIS DÉBUT DU DISPOSITIF

200 jeunes
sur période de 2 semaines
20 jeunes sur période de 1 semaine



ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL



80
en 2019



160
en 2020

CONTACT

Direction Éducation Jeunesse, Service Jeunesse, Équipe Chantiers Jeunes
Tél : 06 13 32 18 62 - melanie.demaury@grenoble.fr

“

Dans un premier temps, je pense que les chantiers jeunes m'ont permis de développer mon esprit d'équipe et d'apprendre à travailler en groupe et faire de nouvelles rencontres. Dans un deuxième temps, les chantiers m'ont apporté une ouverture d'esprit au vue des différentes associations rencontrées. Et de comprendre les enjeux actuels. Dans un dernier temps, ces chantiers m'ont permis de lutter contre ma timidité habituelle et de se faire de nouveaux “amis”/connaissances. Et j'ai appris à être plus autonome.”

Adjamé, 17 ans, Championnet



Démarches participatives dans l'espace public

OBJECTIFS

- Faciliter l'implication des citoyen-nes au plus près de leur cadre de vie et occuper positivement l'espace public
- Développer un cadre de vie participatif
- Développer de nouveaux usages de l'espace public et de nouveaux modes d'intervention.

FONCTIONNEMENT DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS

Chantier Ouvert au Public (COP)

Les COP sont un outil simple, efficace et convivial qui permet aux citoyen-nes de se rencontrer, d'imaginer et de construire avec leurs mains leur quartier dans une ambiance de coopération.

En moyenne, les COP ce sont chaque année :

- Une quinzaine de chantiers réalisés par les habitant-es
- 400 personnes qui s'investissent un ou plusieurs jours
- Hommes, femmes, enfants, personnes âgées, tout le monde y participe.

Jardinons Grenoble

La Ville de Grenoble met à disposition des Grenoblois-es « Jardinons Grenoble », un dispositif permettant aux habitant-es de jardiner sur l'espace public.



Progression vers l'**autonomie alimentaire** du territoire, diminution des **temps de transport** qui y sont liés, redécouverte des produits alimentaires, des variétés locales et du **plaisir de jardiner** seul-e ou en groupe, bénéfices liés à la présence d'espaces verts sur la température, les émissions de gaz à effet de serre ou le stockage du carbone... Le développement de l'**agriculture urbaine** est un véritable enjeu de la ville résiliente et les habitant-es doivent pouvoir jouir de la flore au quotidien et en bas de chez eux, sans sortir de la ville.

Défi plantation : 3, 2, 1... Plantez !

Chaque année, la ville de Grenoble plante plusieurs centaines de nouveaux arbres. Ce projet incite les particuliers à planter autant sinon plus d'arbres que la ville pour faire face au changement climatique.

Jardinons nos rues

Avec Jardinons nos rues, la ville met à disposition des habitants des espaces de jardinage sur le domaine public, à partir des demandes des habitant-es.

La ville propose également des « jardins à adopter », espaces potentiels sur le domaine public que la ville a repéré comme pouvant accueillir un projet de jardin.

Les jardins et les vergers partagés

les jardins partagés et les jardins fruitiers ce sont :

- ▶ 26 jardins partagés et 6 vergers
- ▶ Un nombre croissant de lieux d'années en années
- ▶ Des lieux de vie, de rencontres, de partage de connaissances, de pédagogie, de lien à la terre et à son corps

Rue aux enfants, rue pour tous

Le label de « rue aux enfants, rue pour tous » permet aux habitant-es de fermer temporairement une rue permettant ainsi d'animer leur quartier et favorisant ainsi les liens sociaux et de citoyenneté, la santé publique, le respect du cadre de vie.

Anim'outils

Faciliter les événements et les animations dans l'espace public par les associations et les collectifs grâce :

À un guide expliquant clairement les démarches à réaliser

Le prêt gratuit de matériel (transats, parasols, crêpière, machine à barbe à papa...)

Concertation libre

Aller à la rencontre des habitant-es pour entendre leur parole et leur histoire dans leur quartier. Découvrir ainsi les lieux et les sujets qui auront un réel impact sur leur quotidien.

Ludic street

Utiliser l'âme joueuse des habitant-es pour faire passer des messages, leur donner des informations, rendre plus agréable et plus souriant leur cadre de vie.

Vous avez des idées pour transformer la ville et améliorer le quotidien, sur l'ensemble du territoire ou dans un quartier ? C'est le Budget participatif qu'il vous faut.

Budget participatif

POUR QUI ?

Habitants de plus de 16 ans, associations, groupes d'habitants.

COMMENT ?

1. Je propose mon idée.
2. Au forum des idées, je présente mon idée aux habitants.
3. Les services de la Ville m'aident à transformer mon idée en projet.
4. Je fais campagne pour faire connaître mon projet (avec mes propres moyens et ceux fournis par la Ville)
5. Les Grenoblois votent pendant un mois en ligne ou une semaine dans les bureaux pour décider des projets qui seront réalisés.

SUR QUELLE DURÉE ?

Entre février (dépôt des idées) et octobre (vote). Projets réalisés l'année d'après.

PAR OÙ COMMENCER ?

- > sur la plateforme budgetparticipatif.grenoble.fr
- > dans les Maisons des Habitants

Vous voulez vous investir concrètement dans un projet à l'échelle d'un bout de rue, au service de l'embellissement de l'espace public ? Construisez un Chantier ouvert au public.

Chantier ouvert au public

POUR QUI ?

Pour tout habitant, association ou collectif.

COMMENT ?

En mettant la main à la pâte pour **co-réaliser un projet**, en travaillant le bois, la peinture ou d'autres matières, en apportant son savoir-faire, en devenant acteur de la transformation de sa ville.

SUR QUELLE DURÉE ?

Toute l'année.

PAR OÙ COMMENCER ?

> Maison des Habitants
> www.grenoble.fr/1222-chantiers.htm

Vous avez envie de créer des espaces de jardinage collectif sur la voie publique et dans les parcs ? Venez planter avec Jardinons Grenoble.

Jardinons Grenoble

Sous cette dénomination, **différents dispositifs** : Jardins partagés, Jardins fruitiers, Jardins particuliers, Jardins à adopter et Jardinons nos rues.

POUR QUI ?

Tout groupe d'habitants ou d'usagers de Grenoble.

COMMENT ?

- Vous déposez votre idée de jardinage.
- Sur place, la Ville écoute et conseille.
- Le projet est concrétisé techniquement ensemble.
- L'espace est livré, avec la terre, prêt à planter.

PAR OÙ COMMENCER ?

> Maisons des Habitants
> www.grenoble.fr/1052-jardinons-nos-rues.htm

Vous souhaitez mettre de la vie dans votre quartier, à travers un projet qui réclame un appui financier jusqu'à 800 euros ? Sollicitez un Fonds de participation.

Fonds de participation des habitants

POUR QUI ?

Pour tout habitant, association ou collectif.

COMMENT ?

Retirer et déposer un dossier au sein d'une Maison des Habitants. Un comité d'habitants par secteur étudie la proposition et décide du financement éventuel. 1 comité d'attribution par secteur.

SUR QUELLE DURÉE ?

Toute l'année.

PAR OÙ COMMENCER ?

> Maison des Habitants
> www.grenoble.fr/705-fonds-de-participation-des-habitants.htm





Les volontaires solidaires

OBJECTIF

Favoriser la solidarité et l'entraide de voisinage pendant la crise sanitaire.

FONCTIONNEMENT

Après l'annonce du premier confinement, en mars 2020, la Ville de Grenoble a créé la plateforme Voisins Voisines, pour favoriser l'entraide de voisinage et atténuer l'effet de la propagation du virus sur le quotidien.

Afin de faciliter les relations et surtout de limiter les déplacements et contacts, conformément aux mesures de confinement décrétées, ces solidarités sont proposées à l'échelle de chaque adresse grâce à un système précis de géolocalisation. Elles portent sur les services suivants :

- ▶ Aide pour entretien ou réparation de vélos
- ▶ Promenade d'animaux domestiques
- ▶ Courses de première nécessité
- ▶ Aide aux devoirs à distance
- ▶ Aide informatique ou administrative à distance
- ▶ Confection de masques
- ▶ Conversation à distance...

Près de 2 500 Grenoblois-es avaient proposé leur aide sur cette plateforme. Cependant cet élan de solidarités s'est heurté à la réalité de la fracture numérique, seules 300 mises en relations ont été faites directement via la plateforme. Nous avons constaté que les personnes isolées sont aussi celles qui ne sont pas à l'aise avec ce type de plateforme.

Nous avons donc fait évoluer le projet très rapidement. Nous avons repéré des personnes ayant besoin de soutien via les MDH, le CCAS et l'accueil téléphonique de la Ville et nous les avons mises en lien avec les volontaires pour des missions de conversations ou de soutien scolaire à distance, soit 200 mises en lien. D'autres besoins sont apparus avec la crise sanitaire, nous avons donc proposé aux volontaires de soutenir des actions des associations ou des services de la Ville et du CCAS, notamment des distributions alimentaires et distribution de masques, soit environ 400 volontaires mobilisé-es. Les personnes qui ont participé à ces actions étaient très positives et ont manifesté leur intérêt pour renouveler l'expérience.

Début novembre avec le deuxième confinement, nous avons adapté l'outil de façon à ce que des missions pour les volontaires puissent directement être publiées sur le site, avec la volonté de pérenniser ce



projet au-delà de la crise sanitaire. Les missions qui ont été publiées concernent de la distribution alimentaire, de l'aide aux devoirs, de la conversation téléphonique, de l'emballage de ballotins de Noël pour les personnes âgées, etc. Les associations comme les services publics peuvent être force de proposition.

Ce projet répond à plusieurs enjeux. La crise sanitaire et sociale met en lumière les besoins des personnes fragiles ou précaires et de nouvelles personnes souhaitent rendre service, sans forcément savoir à qui s'adresser, et sans avoir toujours la capacité à s'engager dans le temps. La publication d'appels à volontaires pour des missions délimitées dans le temps facilite cet engagement. Le fait que des citoyens viennent aider des services pour des missions ponctuelles nous amène aussi à construire des relations de coopération nouvelles. Cette expérience commune doit permettre aux professionnel·les d'intégrer les remarques des citoyen·nes qui deviennent de façon ponctuelle co-producteur·trice de service public.

ÉLÉMENTS CLÉS

► Plus de 200 volontaires inscrit·es sur la plateforme fin 2020

► Enjeux pour la suite, pérennisation du dispositif ? :

Conserver une qualité de dialogue avec toutes les parties prenantes, en étant capable d'accompagner les volontaires ; une réflexion pour les personnes qui font de la conversation à distance est par exemple en réflexion.

Élargir les missions : réflexion en cours pour les élections, les animations d'été, etc.

Proposer aux volontaires des temps d'échange et de retour critique sur leur expérience, sur l'organisation des services et leur permettre de contribuer à l'amélioration du dispositif.

CONTACT

volontaires.solidaires@grenoble.fr

6

Reconnaissance et valorisation de l'engagement citoyen

Le Certificat d'Action Citoyenne

OBJECTIF

Reconnaître et valoriser l'implication citoyenne par un parcours de formation

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'implication des citoyen-nés est un élément essentiel d'une démocratie locale vivante. Depuis 2017, la Ville de Grenoble en partenariat avec Sciences-Po Grenoble propose aux citoyen-nés grenoblois-es impliqués dans l'animation de la vie démocratique locale une reconnaissance universitaire des compétences qu'ils et elles ont acquises par leur engagement citoyen au travers de la mise en place du Certificat d'Action Citoyenne.

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des membres des instances citoyennes grenobloises (Conseils citoyens indépendants, Unions de quartier, Tables de quartier, CREG), aux porteur-euses des projets soumis au vote du budget participatif, aux membres d'un comité d'attribution du Fonds de Participation des Habitant-es, ainsi qu'aux membres les plus impliqués (bureau) dans le fonctionnement des associations grenobloises.

Ce cursus universitaire représente une occasion d'approfondir les connaissances du système institutionnel local et du champ de la participation citoyenne. Le Certificat d'Action Citoyenne se fait sur la base du volontariat, n'ouvrant ni statut, ni droit particulier pour les citoyens l'ayant obtenu, il constitue une opportunité pour les citoyennes et citoyens impliqués dans la vie locale d'obtenir une reconnaissance universitaire de leurs compétences.

DES CHIFFRES CLÉS



39 participants
en 3 sessions

CONTACT

Mission démocratie locale - democratie-locale@grenoble.fr



LA DÉMOCRATIE D'INTERPELLATION

Gestion des interpellations informelles

Les citoyen-nes peuvent interpellier l'institution municipale de différentes façons, à titre individuel ou au sein d'une structure collective :

- ▶ via des appels, mails, courriers ou réclamations directes, adressés à l'accueil de mairie, à un agent local d'une MDH par exemple, ou à un-e des élu-es particulier-ères ;
- ▶ via les interpellations dans des réunions publiques à l'initiative de la mairie ou d'acteurs associatifs comme les unions de quartier par exemple, qui organisent une fois par an des réunions en présence des élu-es concerné-es par les thématiques abordées.

La Ville est organisée pour répondre à ces interpellations à deux niveaux :

- ▶ les accueils des MDH et de l'Hôtel de ville, où les agent-es donnent des premières réponses lorsque c'est possible et redirigent les demandes vers les services et élu-es concerné-es ;
- ▶ les demande remontent aux services et élu-es compétent-es sur les questions posées. Ces dernier-es peuvent répondre aux sollicitations de diverses façons (courrier, rendez-vous téléphonique, réunion, diagnostic sur place, groupes de travail...).

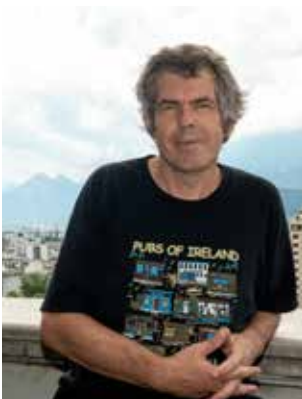
La ville a été récompensée par un troisième prix du trophée Accueil et Relations usagers du baromètre Afnor en 2019 pour sa qualité de service.



Les questions orales des CCI au conseil municipal

OBJECTIF

Donner la possibilité aux Conseils Citoyens Indépendants d'amener une question à l'ordre du jour du conseil municipal pour obtenir une réponse politique.



“
Ce qui est intéressant c'est (...) d'avoir la possibilité de saisir le maire d'une question au préalable du Conseil municipal. Le fait que l'on soit là pour porter la voix des habitants donne une certaine légitimité.”

Patrick Salze, membre du CCI 5

FONCTIONNEMENT

Les Conseils Citoyens Indépendants de territoire ont la possibilité de poser une question orale au Maire ou à son/sa représentant-e, dans les conditions prévues par l'article 25 du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Ces questions orales auxquelles le Maire ou son/sa représentant-e est invité-e à répondre en séance publique doivent relever de la compétence du Conseil Municipal.

Le texte de la question doit être rédigé et transmis au Maire par écrit au moins cinq jours avant la séance du Conseil.

Il est à la charge des Conseils Citoyens Indépendants de territoire de s'organiser pour ne proposer qu'une seule question d'actualité par Conseil Municipal. Dans l'hypothèse où plusieurs questions orales seraient transmises au Maire, la municipalité se verrait dans l'obligation de les déclarer irrecevables.

ÉLEMENTS CLÉS

Une douzaine de questions orales ont été posées au maire en séance de conseil municipal par les CCI entre mars 2016 et décembre 2020.

Dispositif de Droit d'interpellation concernant les pétitions

OBJECTIF

Donner un débouché politique clair aux pétitions importantes via un débat en conseil municipal.

ACTUALITÉ

Ce dispositif a fonctionné pendant 2 ans (2016 à 2018), avant d'être annulé par le tribunal administratif de Grenoble en mai 2018 (annulation confirmée en appel le 9 juillet 2020), le dispositif étant notamment jugé contraire aux dispositions juridiques encadrant le droit de pétition et le droit du référendum local. Il est actuellement en cours de refonte.

FONCTIONNEMENT

3 règles essentielles pour proposer une pétition

- ▶ Avoir plus de 16 ans et habiter Grenoble, ou être une association dont le siège est situé à Grenoble.
- ▶ L'objet de la pétition doit relever de la compétence municipale.
- ▶ Pour que votre pétition soit présentée au conseil municipal de Grenoble, au moins 2 000 Grenoblois-es de plus de 16 ans doivent la signer.

Critères de recevabilité de la pétition

- ▶ L'objet de la proposition est légal. Il ne présente pas de caractère discriminant ou diffamatoire dans sa formulation.
- ▶ L'objet de la proposition entre dans les compétences de la commune. La formulation de la proposition permet d'en faire ultérieurement une question soumise à votation (formulation claire permettant à chaque citoyen-ne de se positionner pour ou contre la proposition, présence d'une seule idée dans la proposition, chiffrage financier possible).
- ▶ Les services de la Ville vérifient dans un délai d'un mois les critères de recevabilité avec le ou les porteur-euses, ainsi que la présence éventuelle de doublons.

À NOTER

Suite à l'annulation du dispositif en 2018 par le tribunal administratif de Grenoble, une nouvelle version de cet outil est en préparation et devrait voir le jour.

Campagne de recueil des 2 000 signatures

Une fois la pétition jugée recevable, la ville transmet un formulaire de pétition papier à utiliser pour recueillir les signatures des Grenoblois-es. Il est aussi téléchargeable sur le site de la Ville. Les pétitionnaires ont alors 6 mois pour recueillir au moins 2 000 signatures de Grenoblois-es.

Le débat en conseil municipal

Si le seuil des 2 000 signataires grenoblois-es de plus de 16 ans est atteint dans les 6 mois : après une vérification des signataires par les services de la Ville, le Maire invitera les porteur-euses à venir présenter leur proposition lors d'un conseil municipal.

Chaque projet ayant atteint les 2 000 signataires fera l'objet d'une évaluation financière par la Ville afin d'être positionné dans une échelle de coût.

Deux issues possibles à l'issue du débat en conseil municipal :

- Si la majorité est en accord avec la proposition, celle-ci est mise en œuvre par la ville
- Si la majorité est en désaccord avec la proposition des pétitionnaires, elle s'engage à la soumettre à l'avis des Grenoblois-es dans le cadre d'une votation citoyenne organisée par la Ville au moins une fois par an (cf partie suivante).

DES CHIFFRES CLÉS



26

pétitions proposées
entre 2016 et 2018

10

pétitions éligibles

3

pétitions
ayant obtenu
qui ont déclenché

2000

signatures

3

débats
en CM et

1

votation

CONTACT

Mission démocratie locale - democratie-locale@grenoble.fr



Le Fonds de participation des habitant-es (FPH)

OBJECTIFS

Recueillir et financer des projets d'habitant-es qui veulent mettre de la vie dans leur quartier, réaliser une action collective.

Permettre à des habitant-es de s'investir dans la vie du quartier en devenant membre du comité d'attribution.

FONCTIONNEMENT

Le FPH peut financer jusqu'à 800 € par projet. C'est une occasion pour les habitant-es de s'investir dans leur quartier via des projets concrets. 48 600 € sont consacrés chaque année pour ce dispositif

Qui peut déposer un projet ?

Les habitant-es des quartiers de Grenoble, de plus de 16 ans, un collectif habitant ou une association de quartier. Le projet doit être à minima porté par deux habitant-es.

La demande s'effectue via un dossier à télécharger sur le site ou à récupérer auprès des Maisons des habitant-es.

Attribution des financements de projets (comité d'attribution)

Les porteur-euses de projets présentent leur projet devant un comité d'attribution composé d'habitant-es du quartier. Chaque comité d'attribution se réunit une fois par mois. Il débat et vote sur les projets. Tout-e habitant-e du quartier peut rejoindre le comité d'attribution de son secteur (Les réunions sont animées par un-e agent-e de développement local de la Ville de Grenoble). Participer au comité est l'occasion pour tous-tes, de découvrir la vitalité du territoire et de rencontrer les porteur-euses de projets

Au terme de la réalisation du projet, le porteur-euse de projet doit rendre une **fiche bilan** au référent PFH de son secteur, pour permettre une évaluation et une amélioration du dispositif.



Four Maison des habitant-es Saint-Laurent.
Chantier ouvert au public (COP) au jardin des Poucets, place des Géants.



Le Fonds de participation des habitant-es en résumé

Comment proposer un projet ?



Être au moins deux



Retirer un dossier à la Maison
des Habitant-es ou le télécharger
sur Grenoble.fr



Remplir le dossier et le déposer
auprès de la Maison des
Habitant-es de votre quartier



Présenter le projet devant
le comité d'attribution



Attendre la réponse



Réaliser votre idée

DES CHIFFRES CLÉS

En 2019,
52 comités d'attribution
ont eu lieu



91 ▶
projets proposés

85
projets financés

48 proposés par des
associations
ou collectifs, **37** par des habitant-es

CONTACT

Maisons des habitants



Entretien : le Fonds de participation des habitant-es vu par une agente de développement local

Véronique Vic est agente de développement local (ADL) à la Maison des Habitant-es Chorier-Berriat. Elle est aussi référente pour le Fonds de participation des habitant-es (FPH) sur le secteur 1.

Qu'est-ce que le FPH ?

Depuis 6 ans, le FPH a l'objectif d'initier les

habitant-es à des actions de développement social au profit du territoire. Il suffit d'avoir plus de 16 ans et d'être au moins deux à proposer un projet. Avant, il existait sous la forme du Fonds d'initiative habitant et ne s'adressait qu'aux Quartiers Politiques de la Ville. Maintenant, il s'adresse à tout-es et propose un budget de 8 000 € par an et par secteur cofinancé par la Ville et l'État. On pratique aussi le principe du vase communicant lors du dernier trimestre ; c'est-à-dire qu'on équilibre ce qu'il reste du budget entre les secteurs selon les besoins.

Finance-t-il l'intégralité des projets habitant-es ?

Avant, un projet pouvait n'être financé qu'à hauteur de 80 %. Les porteurs devaient investir 20 % du montant total. Depuis environ un an, il est financé à 100 % et les porteurs doivent à chaque fois faire figurer le temps bénévole investi. Ça permet de montrer l'investissement des habitant-es.

Comment les projets sont-ils sélectionnés ?

Dans chaque secteur, on organise une commission par mois composée d'habitant-es ayant eux-mêmes déjà porté un projet ou non ; il n'y a pas d'obligations. Il y a une présentation du projet par l'habitant-e puis 30 à 45 minutes d'échanges pour déterminer la répercussion sur la vie du quartier et savoir pourquoi le FPH a été choisi comme moyen de financement. À l'issue de ces échanges, la commission vote et décide l'attribution ou non du financement et à quel montant. Lors de cette commission il doit y avoir un quorum obligatoire de cinq personnes minimum sachant qu'il y a environ 8 à 15 personnes inscrites pour les commissions par secteur.

Quel est le rôle de l'ADL lors de ces commissions ?

L'ADL soumet en moyenne deux projets par commission et accompagne le porteur de projet. Il-elle est aussi le-la garant-e du cadre pour favoriser le débat citoyen-ne. Dans ces commissions, il y a une majorité de retraités. L'un des enjeux est donc de faire entrer de

la jeunesse dans les commissions pour qu'elles soient représentatives de toutes mixités de tous types. Plus la commission est diversifiée, plus on amène le débat et plus on régule ce qui est attribué au fil de l'année.

Quels sont les types de projets présentés par les habitant-es ?

C'est extrêmement divers. ça peut être quelque chose qui vient en appui pour dynamiser un quartier, une rue, une montée d'immeuble, comme une fête de quartier ou de voisins, des expositions, des soirées-débat, des sorties... Il peut s'agir de demandes d'achat de matériel pour les collectifs de jardinier-es par exemple ou d'actions de solidarité. Le but est de favoriser les initiatives, donner une chance de s'essayer. Par contre, le FPH ne peut pas financer des actions récurrentes.

Comment le FPH est-il réglementé ?

Le règlement avait été écrit au moment de la création du FPH à Grenoble. Il peut être revu chaque année lors du comité de pilotage composé de financeurs, d'élus-es et de membres de commissions. Il est évolutif et a été allégé au maximum pour définir un cadre tout en laissant de la souplesse de décision aux commissions. Début 2020, le service Démocratie Locale a mis en place une commission bi-mensuelle avec les membres des comités FPH pour aborder différentes problématiques, échanger les savoir-faire et discuter du dispositif de manière générale.

Quel regard portez-vous sur le dispositif ?

Le point favorable est la réactivité du processus : le projet passe en commission au plus tard dans le mois qui suit son dépôt. Cela veut dire qu'il peut se réaliser dans le mois. Ça permet de ne pas décourager des gens qui n'ont pas l'habitude de mener des actions. Il reste une marge de progression du dispositif. Il faut que ce soit un levier auprès des jeunes, qu'il soit mieux connu et reconnu pour que tous les habitant-es puissent s'en saisir. On pense trop pour et pas assez par les habitant-es pour qu'il deviennent acteurs et actrices de leur vie de quartier. Ça modifie sacrément les choses. Le FPH est une belle façon pour faire monter les gens en compétences.





Le Budget Participatif

Le budget participatif Grenoblois a été initié en 2015. Dans ce cadre, la Ville délègue aux citoyen·nes 800 000 € issus de son budget d'investissement pour des projets proposés et choisis par les habitant·es qui sont réalisés sur le territoire communal.

OBJECTIFS

- ▶ Permettre aux Grenoblois·es de s'impliquer dans les choix budgétaires de la commune en proposant des projets d'intérêt général et en votant pour ceux qui seront réalisés.
- ▶ Co-construire entre habitant·es et service les projets de demain.

FONCTIONNEMENT

1| Appel à idées

Dans un premier temps les habitant·es sont appelés à proposer des idées. Toutes les personnes de plus de 16 ans et de toutes nationalités, les associations et les collectifs peuvent proposer un projet. Un projet peut concerner un bâtiment, un site, une rue, un quartier ou l'ensemble du territoire de la commune de Grenoble. Un projet peut concerner tous les domaines (écoles, sports, espace public, culture, solidarité, etc.)

La ville accompagne les porteur·euses de projet dès cette première étape, pour vérifier les critères de recevabilité d'une idée. Un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

- ▶ Relever des compétences de la Ville de Grenoble ou de Grenoble-Alpes-Métropole,
- ▶ Être localisé sur le territoire communal grenoblois,
- ▶ Être d'intérêt général et à visée collective
- ▶ Relever de dépenses d'investissement
- ▶ Ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire
- ▶ Ne pas concerner l'entretien normal et régulier de l'espace public
- ▶ Ne pas inclure des prestations d'études
- ▶ Ne pas comporter de rémunération financière individuelle liée au projet pour le porteur
- ▶ Ne pas impliquer d'acquisition de terrain ou de local. Les projets doivent s'inscrire dans le patrimoine municipal disponible ou dans des locaux dont la Ville assure la gestion sans en être propriétaire (ex : bailleurs)
- ▶ Ne pas concerner un ouvrage d'art (construction de grande taille destinée à établir une voie de communication ou une protection contre les catastrophes naturelles).

“
C'est très facile
de déposer une
proposition en
quelques clics,
mais faire en sorte
que son projet
soit à la fois bien
compréhensible
par tous et aussi
qu'il donne envie,
c'est moins facile !
On voit que le choix
du titre, la clarté du
texte, l'illustration
déterminent
beaucoup la
sélection du projet...”

Florian,
porteur de projet





“

La mise en place d'un groupe de travail constitué du porteur de projet, des services techniques de la Ville ainsi que des membres de la direction de territoire, directement concernés par le projet, permet un travail plus efficace. En effet, chacun apporte son expertise professionnelle et le porteur de projet amène, quant à lui, sa vision de citoyen. C'est un vrai travail d'équipe qui se met en place.”

Stéphanie Baup,
porteuse de projet

2| Forum des idées : la présélection

Le but ici est d'étoffer les idées initiales, de favoriser les regroupements si pertinents et souhaités par les porteur-euses de projet, de permettre des temps d'échanges et d'approfondissement des idées. Il a également comme objectif de permettre aux citoyen-nes de présélectionner trente idées qui seront ensuite soumises à l'instruction des services. Toutes les personnes de plus de 16 ans et de toutes nationalités peuvent participer à cette présélection.

3| Instruction par les services

À l'issue du forum, les 30 projets pré-sélectionnés sont soumis à une étude juridique, économique et technique menée entre porteurs de projet et services techniques

Lors de cette étude les points suivants sont analysés et le projet peut être soumis au vote final en septembre/octobre à condition :

- ▶ Que le projet lui-même ne soit pas déjà en cours d'exécution ou que la Ville n'ait pas déjà un projet programmé sur le site d'implantation ciblé.
- ▶ Qu'il ne génère pas de frais de fonctionnement nouveaux supérieurs à 5 %/an du montant d'investissement nécessaire à sa réalisation (Prestation et temps de travail des agents spécifiques à la gestion du projet)
- ▶ Que le projet ne dépasse pas 400 000 €.

4| Vote des Grenoblois-es

Les Grenoblois-es dès 16 ans peuvent prendre part au vote (mais aussi les personnes payant des impôts à Grenoble et/ou inscrites sur liste électorale).

- ▶ Un mois de vote en ligne ou dans les Bureaux de vote mobiles
- ▶ Une dizaine de bureaux de votes déployée pendant une semaine
- ▶ Exposition des projets et temps de rencontres

5| Réalisation des projets

Sitôt les projets lauréats connus, les chantiers peuvent commencer. Des équipes projets sont constituées des services et des habitant-es sont mises en place. Quelques mois sont nécessaires pour préciser les projets puis lancer et mener les travaux.

DES CHIFFRES CLÉS



Depuis 2015, **60** projets
lauréats dont **30** déjà réalisés

CONTACT

Mission démocratie locale - democratie-locale@grenoble.fr

Votation citoyenne

Il s'agit d'un dispositif articulé au droit d'interpellation décrit dans la partie précédente, annulé par le tribunal administratif en 2018 et actuellement en cours de refonte.

OBJECTIFS

- Donner aux habitant-es le pouvoir de décider suite au rejet par la majorité d'une proposition issue d'une pétition signée par plus de 2 000 signataires dans le cadre du droit d'interpellation
- Expérimenter un mécanisme de démocratie directe de type référendum d'initiative citoyenne

FONCTIONNEMENT

À la suite du débat en conseil municipal de la pétition d'initiative citoyenne signée par au moins 2 000 citoyen-nes, si la proposition issue de la pétition n'est pas retenue, elle était alors soumise à l'avis des Grenoblois-es dans le cadre d'une votation organisée par la Ville de Grenoble.





Chaque année la Ville de Grenoble pouvait organiser une votation citoyenne à l'attention des Grenoblois-es pour leur permettre de se positionner sur les propositions soumises au vote. Pour voter, les Grenoblois-es sont invités à se rendre dans un des lieux de vote mis en place par la Ville. Une communication précise sur les lieux, les dates et les horaires d'ouverture des lieux de vote est faite par la Ville. Les propositions soumises à l'avis des Grenoblois-es feront également l'objet d'une communication.

Pour voter les habitant-es doivent être inscrit-es sur les listes électorales (une pièce d'identité vous sera demandée) ou justifier de 2 éléments :

- ▶ avoir plus de 16 ans (pièce d'identité)
- ▶ résider à Grenoble (justificatif de domicile de moins de 12 mois)

Prise en compte des résultats

Le Maire de Grenoble s'était engagé à mettre en œuvre les propositions comptabilisant, au moins, 20 000 votes majoritaires.

ÉLEMENTS-CLÉS

En moins de 3 ans, 26 projets de pétitions, 10 pétitions éligibles, 3 pétitions ayant obtenu 2 000 signatures, qui ont déclenché 3 débats en CM et 1 votation.

ENJEUX POUR LE FUTUR DU DISPOSITIF ?

Suite à son annulation en 2019, la ville réfléchit à des dispositifs renouvelés de prise en compte de l'interpellation citoyenne.

CONTACT

Mission démocratie locale - democratie-locale@grenoble.fr

POUVOIR D'AGIR

Regards croisés d'habitant-es impliqué-es dans la démocratie locale et d'universitaires

“



Pouvoir d'agir

Grenoble comme laboratoire de la participation ”

Grenobloise depuis toujours, Anne Saoudi a expérimenté plusieurs dispositifs de participation citoyenne : elle a participé à la mise en place des Conseils Citoyen Indépendants, a porté un projet au Budget participatif, faisait partie de la première promotion du Certificat d'action citoyenne... Elle porte un regard transversal sur le pouvoir d'agir citoyen à Grenoble.

Pourquoi est-ce que le pouvoir d'agir citoyen est important pour vous ?

Je n'étais pas d'accord à l'idée de construire un stade de foot dans le parc Paul Mistral. Je me suis investie dans l'association SOS PPM. J'y ai rencontré plein de gens très différents qui voulaient tous défendre les intérêts collectifs face aux intérêts particuliers. C'est à ce moment-là où j'ai commencé à m'investir dans des associations. Puis j'ai été encartée, il y a eu la campagne de 2014. Au lendemain des élections, je me suis dit que les partis politiques ne correspondaient plus à mes attentes et que l'action citoyenne y correspondait mieux. Je me suis donc intéressée aux différentes instances.

Vous avez participé au groupe d'élaboration des CCI (Conseils Citoyens Indépendants) qui remplacent aujourd'hui les Conseils consultatifs de secteur. Qu'en avez-vous pensé ?

On était 150 personnes à avoir manifesté la volonté de participer à ce groupe de travail et il y a eu un tirage au sort. À ce moment-là, j'ai bien insisté sur le I de CCI qui signifie « indépendant » et donc sans élu

décisionnaire. Ce que je regrette est le choix qui a été fait entre des CCI sectoriels ou thématiques. Avec le recul, je pense que thématique aurait été mieux car ça aurait permis aux différents quartiers de travailler ensemble.

Vous avez aussi mis un pied dans le dispositif du Budget participatif. Comment avez-vous vécu cette expérience ?

J'ai trouvé que c'était génial. Cette idée de démocratie directe, que l'on perçoit seulement aux élections, n'allait plus. C'est autre outil que celui d'être élu pour avoir une action publique. C'est l'outil par excellence.

Que pensez-vous du panel proposé en matière de démocratie participative ?

Ils ont le mérite d'exister. Il y a eu des évolutions et il y en aura encore car on apprend en marchant. Le Certificat d'action citoyenne a été d'une grande richesse avec des conférences obligatoires qui astreignent une certaine assiduité. Le Budget participatif apporte des vraies rencontres entre des gens qui ne se seraient pas connus autrement.

Toutes ces participations n'ont-elles pas été chronophages ?

Pour moi, le temps, comme l'argent, est toujours une question de priorité : on décide où on le met que ce soit pour une activité personnelle ou collective. Le loisir ça peut être de s'occuper de sa ville, de passer du temps pour le collectif et nourrir l'âme de sa ville. Pour ces outils de démocratie locale, c'est l'intérêt collectif qui passe avant tout. Je suis contente de voir que la ville que j'aime a un petit bout de son visage qui vient de moi. C'est un peu ça mon moteur.

Pour vous, qu'est-ce que le pouvoir d'agir citoyen ?

Il est naissant ou presque et ne va que progresser. Certains disent que l'on ne choisit que la couleur des pots de fleur mais je ne suis pas d'accord avec ça. Dans un monde idéal, il faudrait que les

habitants soient consultés régulièrement. Il y a eu des tentatives à Grenoble qui ont été retoquées par le tribunal administratif. Mais on y viendra. Pour avoir participé aux Rencontres nationales de la participation citoyenne, j'ai eu l'occasion de voir ce qu'il se passe dans d'autres villes. Je suis très contente de voir que l'on est une sorte de laboratoire à Grenoble ; qu'on ne retrouve pas ailleurs ; que l'on ose ici et pas ailleurs.

Quelles sont ses limites ?

S'il y en a elles sont très loin. Il y a encore une grande marge de manœuvre. Il y a plein de perspectives : qu'il y ait des grands temps de consultation, une boîte à idées sur internet... Elles pourraient être prises en compte ou non car parfois les habitants ont des idées que les élus n'auraient pas.



“

Sociologie

Le pouvoir d'agir s'appuie sur différentes identités, individuelles et collectives”

Sociologue à l'UGA, Ewa Martin s'intéresse aux formes paradoxales du pouvoir d'agir. Ses travaux récents portent sur la manière d'agir ou non, souvent où on ne l'attend pas, des individus qui s'estiment discriminés.

De votre point de vue, qu'est-ce que le pouvoir d'agir citoyen ?

Je dirais que le pouvoir d'agir est une capacité à mobiliser les expériences et les compétences pour transformer à différentes échelles les conditions de vie : au niveau individuel, au niveau d'un pouvoir collectif sur l'échelle d'un territoire. Le pouvoir d'agir s'appuie sur différentes identités individuelles et collectives.

Comment se concrétise-t-il à Grenoble ? Quel est votre point de vue sur la question ?

Je pense qu'il faut être plus attentifs aux initiatives locales, là où elle naissent, et apporter des moyens pour les renforcer ; prendre le risque de renforcer ces initiatives et sortir de cette méfiance du citoyen vu

comme un porteur de désordre. Il y a un vrai enjeu. Au lieu d'aller chercher des acteurs pour mettre en œuvre certaines visions, il faudrait aller voir quels sont les projets qui émergent déjà au niveau micro-local, les soutenir et leur donner les moyens. C'est là une sorte d'intelligence du pouvoir d'agir.

Quelles sont les conditions qui permettent l'émergence du pouvoir d'agir ?

Pour moi, c'est un enjeu de sciences sociales. On parle de valorisation des savoir-faire des expériences. Cette valorisation passe par l'idée de reconnaissance sociale de formes plurielles d'agir qui peut-être n'investissent pas directement l'objectif du pouvoir public. Il y a tout un ensemble de lois qui oblige que toute rénovation sociale passe par la consultation citoyenne. Dans

tous les rapports, on a cette dimension sur la faible participation. Grosso modo, on essaie de trouver un appui pour un projet qu'on a pensé ailleurs. Les citoyens ne sont pas dépourvus de la compétence sociologique. Ils sont capables de saisir les intentions des projets. si on veut vraiment réveiller ce pouvoir d'agir, il faudra élaborer autrement des décisions politiques, surtout à l'échelle locale; que cette notion de consultation doit se dérouler au moment de la naissance du projet et pas seulement dans le cadre de la consultation légale. On ne peut pas considérer un habitant uniquement comme un habitant de logement dépourvu de l'expérience citoyenne (même si peut-être sa vision nous paraît non-conforme à ce que nous voulons projeter esthétiquement, de la modernité). On peut dire qu'il faudra qu'on travaille ensemble. Étant donné que le pouvoir d'agir est très fortement dépendant du pouvoir décisionnel, (il y a toujours un rapport de pouvoir) on décide pour et pas avec. Derrière, il y a les enjeux de démocratie participative, de leaderships locaux... Les enjeux sont extrêmement multiples.

Les différentes formes des dispositifs de démocratie participative à Grenoble se révèlent souvent chronophages. Dans la société actuelle, comment inciter les habitant-es à s'emparer de ces outils ?

Je pense que la notion du temps est très importante. Je le lirais avec la finalité de ces lieux de production d'un savoir collectif, les formes que va prendre ce savoir et la circulation de ce savoir au sein du groupe. Souvent, il y a dépossession des ces habitants. Ça questionne la notion d'échelle et le besoin d'outillage en terme de spécialiste. Le journaliste peut cumuler les expériences des individus et par le pouvoir de sa plume peut être aussi porteur de la reconnaissance sociale. Tout à coup, c'est objectivé et porté à la connaissance d'autrui. Ce côté chronophage on ne va jamais le supprimer. On ne peut pas produire la

moindre chose sans le temps. Ce que l'on peut faire est transformer le sens social de ce temps. Lorsque le temps est utilisé pour produire, on a un retour sur investissement : ce temps n'est pas perdu, on a produit quelque chose. La finalité c'est justement le fait qu'il y ait quelqu'un qui n'est pas nous qui a regardé notre travail. Le temps est efficace.

Finalement, quel est le véritable pouvoir décisionnel de ces formes de pouvoir d'agir ?

Je pense qu'en effet, c'est le clou du sujet. Il faut prendre des décisions, y compris dans nos vies individuelles. Chaque décision suppose la mobilisation de connaissances, de nos expériences. Les expériences, cumulables, sont un faire-valoir mais les citoyens ne se considèrent pas comme partie prenante dans le processus décisionnel. C'est là qu'ils ont l'impression de perdre leur temps. Cela me fait penser au célèbre « Je vous ai compris » que tout le monde a pris pour soi. Il peut être pris sérieusement uniquement quand c'est un détenteur de l'autorité qui le dit, sinon ça tombe à l'eau. La notion du « nous » est très importante mais pour que ça puisse être un pouvoir d'agir sociétal, il faut que ce détenteur de l'autorité dise ce « Je vous ai compris » gaullien. C'est ça qui manque : cet acte de compréhension politique. Les citoyens ne sont pas idiots mais en même temps il faut que leur participation alimente les décisions. Je pense qu'il faut être très explicite, donner une perspective du calendrier. Il faut aussi expliciter aux gens de manière plus claire la pluralité de tous les acteurs qui interviennent dans le processus décisionnel. La pluralité des acteurs doit être concrétisée. Une vision du monde plurielle c'est ce qui transforme une détresse individuelle en acte citoyen. Au sens de Rousseau, le « moi » devient « nous ». Il faut négocier avec tous ces gens. C'est ça qui permet aux décisions du pouvoir d'agir d'être capables de faire face à ces frustrations et de tenir compte des expériences.



“

CONSEIL CITOYEN INDÉPENDANT 1

Les perspectives du pouvoir d'agir sont énormes”

Laure Cubas fait partie du Conseil Citoyen Indépendant du secteur 1 (CCI1) depuis deux ans. Elle participe aussi au Fonds de Participation des Habitant-es (FPH) et s'investit beaucoup dans son lieu de vie : le quartier Chorier-Berriat.

Comment s'est déroulée votre intégration dans le CCI 1 ?

Je participais déjà au Fonds de participation des habitant-es où j'ai rencontré un membre du CCI que j'ai ensuite intégré. Le FPH m'avait donné envie de mieux connaître mon quartier, d'apprendre la vie publique et d'apporter mes connaissances. Au début, il y avait beaucoup de jargon, de sigles que je ne connaissais pas. Donc il y a eu une première phase d'observation ; le temps de comprendre de quoi on parlait et de monter en connaissances. Il y a plusieurs dossiers que j'ai suivi avec le CCI comme, l'A480, la lutte contre les discriminations, l'accompagnement des porteurs de projets du Budget Participatif et plus récemment le problème de termites au square Waldeck Rousseau.

Quels sont les liens entre les CCI et les habitant-es que vous avez pu observer ?

Il s'agit le plus souvent d'accompagnements, de liens entre vie publique et habitants. Je pense que les CCI ne sont pas très connus par les habitants. Il y a un manque de clarté sur ses missions et il y a une non compréhension du dispositif. Donc c'est difficile d'arriver au cœur de leurs préoccupations. Pour moi, ce sont plus les habitants qui sont au CCI qui apportent leurs idées et leurs envies. Par contre, le CCI peut être un facilitateur pour mettre en lien des personnes, appuyer des demandes auprès des élus ou proposer des solutions. Je pense que le dispositif ne permet pas de recueillir l'avis des habitants.

Les Ateliers de projet réunissent des habitant-es et des membres des CCI. Pour y avoir participé, qu'en avez-vous pensé ?

J'ai adoré l'atelier de projet, les personnes et leur capacité d'entrer dans le sujet même si elles n'y connaissent rien. Ça donne une qualité de pouvoir faire partie des personnes qui apportent des propositions, de participer. Je trouve ça génial qu'une personne lambda puisse s'exprimer. La richesse des points de vue, les horizons différents amènent vers des propositions originales. C'est aussi mieux connaître un sujet et c'est encore un moyen de faire des liens.

Quelle est votre définition du pouvoir d'agir citoyen ?

C'est d'être acteur dans son changement. Il faudrait associer le plus souvent possible les citoyens. On n'est plus dans une société où le politique peut tout gérer : plus il peut se faire aider, mieux c'est ; même si on ne sera jamais tous d'accord. La prise de conscience permet d'agir. Dans les quartiers où l'on touche peu les citoyens, il faut que les habitants prennent conscience de leur force. L'idée est de ne pas mobiliser qu'une partie de la population mais de diversifier. Ce qui revient assez souvent c'est que ça demande du temps. Il faudrait peut-être proposer des choses plus ponctuelles pour que les citoyens puissent s'investir même s'ils n'ont pas le temps de s'investir toute l'année.

Selon vous, quelles sont ses limites et ses perspectives ?

Il y a les limites de l'humain : les résistances, les réactions au changement, l'énergie, le temps... il y a plein de choses qui entrent en jeu. Les perspectives sont énormes. Je suis une optimiste. J'espère vraiment que ça va grandir encore.



“

GÉOGRAPHIE POLITIQUE

Le pouvoir d’agir est une notion de prise de pouvoir par ceux qui ne l’ont pas”

Anne-Laure Amilhat Szary est directrice de Pacte, Laboratoire de recherche en sciences sociales Pacte et professeure de géographie politique à l’UGA. Elle enseigne ce qu’est le pouvoir d’agir et comment le faire émerger.

Quel est votre rapport à la notion du pouvoir d’agir ?

J’ai une expérience d’experte en tant qu’enseignante-chercheuse, notamment au travers de cours sur les approches critiques du développement et la circulation des modèles de développement, mais aussi de citoyenne. J’ai suivi le processus d’aménagement du quartier Flaubert, où je vis, avec ses bons côtés et ses problèmes. Je trouve qu’il y a à Grenoble un esprit d’ouverture et de collaboration ancien qui a toute une histoire politique et que la mairie actuelle a su revivifier. Quand on entreprend d’avoir des initiatives sur ce territoire (associations, collectifs, événements...), globalement, on peut être suivi car une mise en liens se produit. Pas mal de choses sont rendues possibles et pas seulement par l’action publique. Il y a une énergie de faire ensemble dans l’agglomération qui est réelle. Cependant il est difficile, du point de vue de l’action publique, de satisfaire tout le monde et de ne pas disperser les moyens.

Comment impliquer les habitant-es dans les dispositifs ?

Il y a très peu de mobilisation par rapport à la démocratie locale sur un quartier. Ce n’est pas facile d’emmener les gens et ce n’est pas facile pour les habitant-es de croire qu’ils et elles vont être entendu-es et que ça aura un effet. Jusqu’ici la participation s’est faite selon les modalités où l’on demandait aux gens de venir vers les pouvoirs officiels, autour de leur agenda et sans prendre le soin d’explorer suffisamment les initiatives existantes. Il y a aujourd’hui un manque cruel de relai humain. Je pense qu’il y a une grosse réflexion à avoir sur

les manières pour toucher et engager des gens qui seraient peu actifs jusque-là, y compris les jeunes. À l’échelle du laboratoire Pacte, de nombreuses recherches travaillent la co-construction, produisant notamment des prototypes de formes inédites de partage de savoir et de pouvoir d’agir. Mes collègues essaient de faire bouger les lignes méthodologiques et politiques avec les populations et les acteurs intermédiaires. Leur souci constant est de concevoir des protocoles qui concernent les territoires dans une approche déconcentrée, vers le rural autant que l’urbain, vers les marges de la métropole notamment.

Quelle est votre définition du pouvoir d’agir ?

Pour moi, le pouvoir d’agir est une traduction de l’Empowerment : une notion de prise de pouvoir par ceux qui ne l’ont pas, un retournement du rapport de force. Ce mot couvre à la fois une dimension d’écoute, de communication, et surtout d’émancipation qui est très forte. Le pouvoir d’agir va se lire à travers différentes échelles et différents cercles : dans le milieu familial, dans le quartier, dans la ville et de façon plus large. Je l’aborde à partir de méthodologies féministes qui travaillent les notions d’égalité dans toutes ses dimensions intersectionnelles. Il ne suffit pas d’inscrire cette égalité dans le droit. Il faut déconstruire les structures sociales, comme la question du patriarcat pour permettre des transformations réelles des rapports de force quotidiens. S’engager dans cette réflexion implique de construire des formes de dialogue qui tiennent compte de la position des différents acts sollicités : faire attention à faire parler « à la place des autres » le moins possible. Faire émerger des conditions qui permettent à celles et ceux qui s’expriment moins de

se sentir légitimes à la faire nécessite du temps et du soin, un cadre administratif de projet, le meilleur soit-il, ne suffit pas.

Comment se concrétise-t-il à Grenoble ? Quel est votre point de vue sur la question ?

Il y a toute une panoplie d'outils mis en place par la municipalité qui fonctionnent mais qui restent relativement limités dans leur périmètre d'implication. Il est difficile de toucher certaines parties de la population, justement celles qui auraient besoin de voir leur pouvoir d'agir reconnu et stimulé. Cette ville fourmille d'initiatives collectives dont les pouvoirs publics ont plus ou moins connaissance et qu'ils ont vocation à appuyer. Tous ne pourront pas être appuyés ni n'ont vocation à l'être. La question du choix et de la transparence de cet appui n'est jamais définitivement réglée. Pour les gens actifs, cette agglomération est une mine de collaborations, de réseaux qui forment un filet extrêmement bien tissé. Mais beaucoup de poissons passent à travers ce filet. On a du mal à toucher certains segments de la population et, parmi eux, se trouvent celles et ceux qui se sentent les plus rejeté-es.

Quelles sont les conditions qui permettent l'émergence du pouvoir d'agir ?

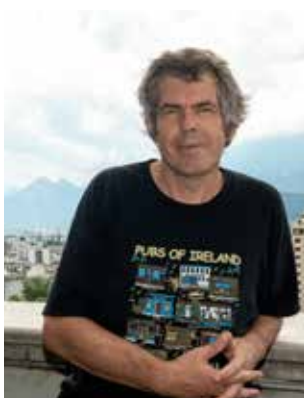
Le respect, l'écoute, l'acceptation de la contradiction, l'horizontalité, le fait de ne pas parler à la place des gens, le temps et la régularité. La mémoire des processus collectifs est facilement évanescence. Dans les processus de concertation, d'une réunion à l'autre, il se passe du temps, ce qui pose soucis lorsqu'il n'existe pas forcément de compte-rendu. Il faudrait fabriquer des outils pour garder la mémoire des concertations passées, sous une forme d'outil public, de type blog. Il faut rappeler que le résultat d'une concertation dépend à la fois des qualités des rencontres, mais aussi à l'existence d'allers-retours ; qu'il faut du temps, de la répétition, des erreurs.

Quelles sont ses limites et ses perspectives ?

Ce qui est compliqué est d'imaginer un pouvoir d'agir véritablement inclusif. Au risque de me répéter, je veux souligner à quel point il ne suffit pas de proclamer la participation : il est difficile de toucher les personnes exclues, précisément celles pour lesquelles l'inclusion est hyper importante car elles se représentent à elles-

mêmes comme non-attendues dans les espaces de liens. Un des ressorts du pouvoir d'agir réside dans des mises en réseau qui dépassent les territoires. Le réseau est un très fort levier, mais encore faut-il être connecté. Un des enjeux est de trouver le bon dosage entre réseaux sociaux et réseaux non-électroniques. Il y a des formes de connexion extrêmement puissantes via les réseaux sociaux, vers lesquelles il est facile d'aller. Mais ça ne peut pas tout remplacer. Cela ne fait pas relation. Il faut travailler à une qualité de la relation sur laquelle on peut reposer des formes d'émancipation. « Last but not least », les jeunes sont vraiment pleins de ressources, agissent et pensent de manière stimulante et inventent au quotidien, sans que le monde des adultes ne soit en capacité de les entendre ou de leur faire une place, surtout dans l'arène politique. Il nous faut donc innover sur les façons de prendre en compte les jeunes dans la dynamique du pouvoir d'agir !





“

CCI5

Le citoyen a plein de pouvoirs d'agir ”

Patrick Salze a quitté la région parisienne pour le secteur 5 de Grenoble en 2015. Très vite, il s'est intéressé aux Conseils Citoyens Indépendants (CCI) dont il est membre depuis quatre ans. Portrait d'une instance citoyenne à travers les yeux d'un habitant.

Comment décririez-vous les Conseils Citoyens Indépendants ?

On est plus qu'une association d'habitants. C'est une instance légale qui permet aux citoyens, sans être membres du Conseil Municipal, de s'impliquer pour améliorer la vie de la ville, sans étiquette particulière. Le fait que ce soit une participation bénévole est très bien parce qu'il faut que ce soit des gens motivés par la chose publique plutôt que par une rémunération financière quelle qu'elle soit.

Que pensez-vous du dispositif ?

Déjà, ça a le mérite d'exister. C'est l'occasion de s'intéresser à ce qu'il se passe dans le secteur et plus largement dans la ville. Ce qui est intéressant c'est de pouvoir mener à bien des projets à petite échelle grâce au budget apporté par la Ville et d'avoir la possibilité de saisir le maire d'une question au préalable du Conseil municipal. Le fait que l'on soit là pour porter la voix des habitants donne une certaine légitimité. On est aussi associés aux Ateliers de projet et sur la démarche du Budget Participatif pour accompagner les projets qui ont été retenus sur le secteur.

Quelle est l'implication des habitant-es ?

Il y a une carence d'implication dans les CCI. Ils peuvent se révéler très vite chronophage alors c'est plus compliqué de s'investir lorsque l'on a une situation professionnelle. Même si chacun fait ce qu'il peut. Le problème est que les CCI ne sont pas assez visibles pour deux raisons : parce que les membres des CCI ne s'impliquent pas suffisamment et parce qu'il y a une insuffisance en terme de communication du côté de la Ville.

Comment améliorer le dispositif ?

Il y a aussi une insuffisance sur le poids réel des CCI : on essaie de mener des petits projets à notre échelle, on remonte et signale certaines choses... Mais quel est vraiment notre pouvoir décisionnel ? Je pense que les CCI gagneraient à être valorisés si on avait une démarche plus implicative avec des paroles d'habitants par exemple. Et ce serait plus intéressant de cibler les sujets sur lesquels nous sommes interrogés.

Pour vous qu'est-ce que le pouvoir d'agir citoyen ?

En tant que citoyen, on a déjà plein de pouvoirs d'agir. Pour moi, ce serait être régulièrement consulté sur une question locale qui peut infléchir une politique de la ville ; que les avis soient pris en compte. Ce serait bien « d'offrir » une plateforme d'échange et de débat au citoyen. Le pouvoir d'agir c'est aussi permettre aux habitants d'améliorer la vie de leur quartier. On leur donne déjà les moyens de faire certaines choses, avec le Budget Participatif par exemple, mais je trouve que les habitants ne s'emparent pas assez de ces dispositifs. On peut toujours dire qu'il n'y a pas assez mais commençons par se saisir de ce qu'il existe déjà. Il faut aussi que les gens se sentent considérés en face, qu'on prenne en compte les remarques et que l'on connaisse les suites données.

“



SCIENCES POLITIQUES

La perspective principale passe par un changement législatif central ”

Raul Magni Berton est professeur à Sciences Po. Il travaille sur les thématiques de la démocratie dans les pays du monde ainsi qu’au niveau local et de la décentralisation. Il a participé à la création du Participomètre pour mesurer le degré d’innovation démocratique au niveau local et distinguer les promesses légales et illégales.

De votre point de vue, qu’est-ce que le pouvoir d’agir citoyen ?

Il y a six formes de dispositifs que l’on peut appeler comme on veut : les réunions publiques, les consultations des corps intermédiaires, les budgets participatifs, les assemblées citoyennes, les pétitions et les votations. Dans chacune d’elles, il peut y avoir des variantes mais aucune ville ne sort de ces six. Le pouvoir d’agir se décline autour de cinq aspects. Le premier est la question de l’inclusion des citoyens dans les décisions d’une collectivité ou d’une communauté. Le deuxième est la capacité à produire des propositions collectives. Si les propositions des assemblées citoyennes sont exprimées individuellement, la collectivité peut faire la synthèse et piocher ce qu’elle veut dedans. Le troisième concerne les outils de la prise de décision. Le quatrième est l’initiative : est-ce que les citoyens sont encadrés ou peuvent-ils se saisir eux-même pour une décision ? S’ils le peuvent, le pouvoir d’agir augmente. Le dernier aspect c’est l’étendue des compétences des citoyens et des citoyennes. Avec ces cinq aspects on a une définition du pouvoir d’agir citoyen.

Comment se concrétise-t-il à Grenoble ?

Grenoble ne peut pas aller au-delà des nombreuses limites imposées en France, notamment en terme de décision directe. Dans la loi, les Conseils municipaux doivent avoir le dernier mot. Grenoble est l’une des villes qui a développé pas mal d’outils mais de façon assez prudente. La co-construction, comme dans le cas des assemblées citoyennes, gère une partie de la politique mais reste consultative. On délègue le travail mais on ne délègue pas le pouvoir. Les gens

font ça gratuitement. Ça fait qu’il n’y a pas beaucoup de monde qui y va et que la population est homogène avec beaucoup de militants associatifs et de retraités. Au final, ce sont des consultations de personnes qui sont déjà actives et qui ont un profil moyen plus marqué en termes de diplômes et d’expériences associatives que les représentants eux-même. Quelle que soit la forme que prend l’activité à Grenoble, et pourtant elle est bien avancée, on n’a pas réussi à mener jusqu’au bout ces dispositifs. Ce qui fait qu’ils souffrent des problèmes classiques. Je pense que la perspective principale, notamment sur la question démocratique, passe par un changement législatif central. C’est-à-dire que ces problèmes municipaux sont inhérents aux limitations des marges de manoeuvres que les municipalités ont.

Les différentes formes du pouvoir d’agir citoyen à Grenoble se révèlent souvent chronophages. Dans la société actuelle, comment inciter les habitants à s’emparer des outils de démocratie locale ?

Fondamentalement ces instances sont conçues pour être chronophages. C’est un défaut intrinsèque. Là où ça a marché, c’est tout simplement de concevoir des structures qui payent les participants. Pour participer à cette structure, on aurait un dédommagement et/ou une garde d’enfant. Ce sont des choses comme ça qui compensent. C’est plus intéressant économiquement pour les personnes à faible revenu qu’à haut revenu. C’est ce qu’il faut qu’on va pouvoir mélanger les populations. Aujourd’hui on ne peut pas le faire, c’est illégal. Ce qu’on peut faire c’est mettre en place un dédommagement en nature. C’est très limité sachant que les municipalités ont un budget restreint. Prenez une assemblée tirée au sort. Les

gens ne sont pas obligés d'y aller. Ce qui fait que celui qui a son commerce, une famille nombreuse va dire « non merci ». Ceux qui seront là sont des gens qui ont du temps. Sans dédommagement le filtrage va être automatiquement fait pour favoriser une espèce de lobby des temps libres.

Quel est le véritable pouvoir décisionnel de ces formes de pouvoir d'agir ?

Généralement il y a une demande forte de pouvoir de décision alors que l'offre est une délégation du travail mais pas du pouvoir. On peut imaginer que beaucoup de citoyens voudraient avoir le pouvoir mais pas le travail. Il y a un décalage. Le problème n'est pas qu'un problème de la municipalité grenobloise. Il est au-dessus d'elle. La décision de donner du pouvoir est de fait illégale.





**Pour toutes questions :
democratie-locale@grenoble.fr
04 76 76 38 83**

